

Tirage: 12 000 exemplaires distribués chaque vendredi dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

Imprimerie Bechtel SA
Bellevue 4
2608 Courtelary
032 944 18 18
FAC: 032 944 17 56

Délais de remise des publications
Sport, utile et paroisses: lundi soir
Rédac. et annonces: mercredi 9 h
Officiel: mardi 12 h
fac@bechtel-imprimerie.ch

Tarif des annonces
sur demande
ou sur www.bechtels-imprimerie.ch

Abonnement annuel: 98 fr.

Réclame

-20 %

*hors contrat
et frais techniques

En mars, ça redémarre !

sur toutes les annonces
durant le mois de mars !*

Prenez contact avec nous !

032 944 17 56
fac@bechtel-imprimerie.ch

Feuille
d'Avis
du District
de Courtelary

Feuille d'Avis du District de Courtelary

Contient la Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary

Journal d'annonces et d'information

Officiel pour les communes de Romont, Sauge, Orvin, Péry-La Heutte, Sonceboz-Sombeval, Corgémont, Cortébert, Courtelary, Cormoret, Villeret, Saint-Imier, Sonvilier, Renan, La Ferrière, Tramelan et Mont-Tramelan

COMMUNE DE PÉRY-LA HEUTTE AVIS OFFICIELS



N16: une première mondiale sur le chantier du tunnel T5

Ce chantier n'aura quasiment aucun impact pour notre commune, mais ouvrira la voie à une méthode inédite

Une première mondiale va marquer le tout prochain assainissement du tunnel T5, sur la portion montante de la N16, juste en amont de Frinvillier. Le matériau qui sera utilisé à cette occasion date certes de la fin des années 1990, mais il n'a jamais encore servi pour l'étanchéité et la solidification d'un tunnel routier.

A deux semaines du démarrage des choses très sérieuses, et tandis qu'on procède actuellement aux installations préalables, faisons brièvement le point avec deux experts du consortium MAWA (Marti Travaux spéciaux SA et WALO Bertschinger AG) mandaté par l'Ofrou (Office fédéral des routes): le chef de projet Lucas Gerber et le spécialiste CFUP (composites cimentaires fibrés ultraperformants) Laurent Boiron.

Que d'eau...

Les tunnels de la N16, particulièrement dans notre région, souffrent de l'abondance connue



300 mètres cubes de béton fibré ultraperformant seront utilisés sur ce chantier pilote



Dans une première phase de travaux, on rabotera la voûte, pour lui enlever quelque 250 mètres cubes de béton

des sources et autres ruisseaux. « Les infiltrations d'eau sont nombreuses, dans la roche du Bas-Vallon. Et lorsque le liquide commence à apparaître dans les ouvrages, il trouve son chemin et la dégradation des matériaux s'accélère exponentiellement », souligne Lucas Gerber, un enfant du Vallon soit dit en passant.

Ces infiltrations, ajoutées à l'usure normale de tunnels creusés voici plus de 50 ans (dans les années 1965-1970), induisent la nécessité d'un assainissement conséquent. Son but: garantir la sécurité, la fonctionnalité et la durabilité de l'ouvrage pour les usagers de la N16.

Raboté, puis attaqué à l'eau

Cet assainissement sera donc mené du 15 mars au

21 novembre sur le tunnel T5. Dans une première phase, les équipes de MAWA réaliseront des travaux de sécurisation sur la voûte de l'ouvrage, lesquels demanderont en particulier 150 forages.

On passera ensuite à l'ablation des matériaux qui doivent être remplacés. Dans un premier temps, le rabotage de la voûte permettra d'enlever quelque 250 mètres cubes de béton à l'intérieur du tunnel. Les portails en béton armé, situés aux extrémités nord et sud de l'ouvrage et représentant quelque 50 mètres cubes, seront retirés par hydro-démolition; cette méthode, utilisant un jet d'eau à haute pression, permet de dégager les armatures sans les abîmer. Elle présente par ailleurs le double

avantage de ne causer aucune poussière et de réduire le bruit du chantier.

Près de 10 fois plus résistant

De nouvelles canalisations seront évidemment créées pour l'évacuation des eaux, tandis que les installations d'équipe-

ment et de sécurité seront intégrées à la reconstruction de la nouvelle chaussée.

Mais c'est au début de l'été que le chantier vivra sa phase la plus remarquable: pour la première fois, la voûte d'un tunnel sera modelée en composite cimentaire fibré ultraperformant, ce fameux béton CFUP aux performances exceptionnelles. Laurent Boiron: « Développé dans les années 90, pour contrer l'usure constatée sur les ouvrages de béton, ce matériau est utilisé sur les routes nationales suisses depuis une quinzaine d'années; le viaduc de Chillon a fait office de projet pilote. Mais il n'avait jamais encore servi à l'assainissement d'un tunnel. »

Les avantages principaux de ce matériau: son étanchéité unique et sa résistance cinq à dix fois supérieure au béton standard. « Au moyen de béton standard, les réparations sont nettement plus longues et complexes. Avec la méthode CFUP, une couche fine permet d'atteindre un résultat optimal. »

C'est donc un chantier routier unique, qui démarrera dans deux semaines en aval de notre commune. Il ouvrira sans doute la voie à de nombreux travaux du même type, ailleurs sur le réseau des autoroutes suisses. | cm

Des travaux nocturnes, mais des désagréments minimes

Répartis en deux équipes, les spécialistes de ce chantier s'activeront de nuit et en matinée exclusivement, à savoir de 20 h 30 à 4 h 30 et de 4 h 30 à 12 h 30. Entre Frinvillier et Rondchâtel, la portion montante de la N16 sera alors fermée au trafic et les véhicules dirigés sur la route de contournement, où la vitesse sera limitée à 40 km/h. En dehors de ces horaires de travail et notamment durant chaque fin de semaine, le chantier sera clos et la N16 ouverte normalement au trafic. Un des gros défis du chantier est lié au manque de place. Lucas Gerber: « Il n'est pas possible de stocker des matériaux aux abords immédiats du tunnel. Nous installons donc une zone de stockage et une zone de chargement dans le quartier des Oeuches, où se trouvent également des vestiaires et des places de stationnement pour le personnel. »

Il faudra donc quotidiennement acheminer par camion les matériaux nécessaires à chaque nuit de travail, lesquels seront préparés sur la place d'installation de MAWA à Péry. Pour l'agglomération de Péry-La Heutte, les désagréments seront pourtant minimes, étant entendu plusieurs éléments cumulés:

- les travaux se dérouleront très en aval de notre commune et à l'intérieur du tunnel;
- la préparation des chargements quotidiens de matériaux, dans la zone industrielle des Oeuches, se fera en matinée;
- l'acheminement de ces matériaux, des Oeuches au tunnel T5, sera réalisé en tout début de travail, entre 20 h et 21 h, et passera par la N16.

Il n'y a donc à craindre aucun passage nocturne de poids lourds dans la localité. De surcroît, les activités diurnes, aux Oeuches, ne seront ni longues, ni particulièrement bruyantes. | cm

SOMMAIRE

Un véhicule tout neuf et régional

... pour le service de la voirie de Péry-La Heutte

3

Le doyen Morel a retrouvé sa place

A Corgémont, le buste est de retour

5

Le haut débit n'est pas satisfaisant

Les habitants de Mont-Crosin s'en plaignent

6

Bonne nouvelle à Saint-Imier

Le prix du gaz naturel revu à la baisse

8

Un kit sanitaire en faveur de ELA

Un projet 100% suisse

10

Ils rejoignent l'équipe des Bats

A. Tomat et R. Vuilleumier à la Clientis Arena

11

Soupe

Ski-club Courtelary

aux pois à l'emporter

samedi 6 mars dès 11h30

Anciens abattoirs de Courtelary

Devant la boucherie Vuifel à Cormoret

Amenez votre contenant ! Nous nous chargeons du contenu !

MUNICIPALITÉ DE RENAN

Mise au concours

Apprenti(e) agent(e) d'exploitation service voirie

Le détail de l'annonce est disponible sous : www.renan.ch/officiel/avis-officiels/offred'emploi

Entrée en fonction: 1^{er} août 2021

Les candidatures et les documents usuels sont à adresser jusqu'au **10 mars 2021** à :

Confidentiel / Administration municipale/
M. Maurice Rufener / Rue du Collège 5 / 2616 Renan

« **La Fondation La Pelouse** » à **Saint-Imier** met au concours

2 postes de formation d'éducateur(trice) de l'enfance à 50 %, pour ses sites de crèche et d'école à journée continue.

Entrée en fonction : 15 août 2021

Dossier complet (CV, diplômes, attestations, lettre de motivation) à envoyer **jusqu'au 12 mars** à :
Fondation La pelouse, CP 64, 2610 Saint-Imier.

emploi • à vendre • à louer

concerts • menus • etc.

UNE ANNONCE : UNE ADRESSE

fac@bechtel-imprimerie.ch

SAMAIDD

Service d'aide et de maintien à domicile

Vallon de Saint-Imier et La Chaux-de-Fonds

Tél. 079 439 28 95

Au vu de l'augmentation des demandes, nous cherchons à compléter notre équipe soignante

Nous offrons un poste à 80 %, dans une petite équipe. Si vous êtes dynamique, autonome et avez le sens des responsabilités, si vous êtes diplômée ASSC ou Infirmière, prenez contact avec nous

Service d'aide et de maintien à domicile
Rue Neuve 52, 2613 Villeret
079 439 28 95 – samaidd@bluewin.ch

SAINT-IMIER

MISE AU CONCOURS

La Municipalité de Saint-Imier met au concours un poste de

collaborateur(trice) technique à 60 % pour l'école primaire

Le détail de l'annonce est disponible sous www.saint-imier.ch > administration > offres d'emploi.

Entrée en fonction : 1^{er} juillet 2021 ou à convenir.

Il convient de préciser que les postulations internes seront privilégiées.

Le dossier de candidature avec les documents usuels est à adresser au Conseil municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, avec la mention « Collaborateur/trice technique », **jusqu'au 19 mars 2021**.

IMMEUBLE À VENDRE ?

Contactez une agence proche de chez vous sans engagement

Hasler Immobilier P. et V. Tramelan
courtage-gérance
tél. 032 487 53 85
www.haslerimmobilier.ch

HELIOS A. CHARPILLOZ SA est active dans la fabrication de composants micro-mécaniques pour l'industrie horlogère, l'automobile et l'électronique.

Afin de compléter nos effectifs, nous cherchons des profils confirmés pour les postes suivants :

- **UN(E) DÉCOLLETEUR(EUSE) CNC**
Assurer le suivi et le réglage sur un groupe de machines CNC
- **UN(E) DÉCOLLETEUR(EUSE) À CAMES**
Assurer le suivi et le réglage sur un groupe de machines à cames
- **UN(E) ROULEUR(EUSE)**
Assurer le suivi et la mise en train des machines de roulage
- **UN(E) TAILLEUR(EUSE)**
Assurer le suivi et le réglage des machines de taillage
- **UN(E) MÉCANICIEN(NE) FAISEUR D'ÉTAMPES**
Fabriquer, monter et assurer la mise au point d'étampes de haute précision. Entretien et réparation des outils existants.

Vos dossiers sont à adresser à : rh@helios-ac.ch ou, par poste, à **HELIOS A. Charpillot SA**, route de Montoz 9, 2735 Bévillard.

Parti socialiste du Jura bernois

Votations fédérales du 7 mars 2021

Recommandations de vote

Non Initiative « Anti-burqa »

Non Loi « Identité électronique »

Non Accord « Libre-échange avec l'Indonésie »

Parti socialiste du Jura bernois

Paroisse de Sonvilier

Samedi 6 mars dès 11 h 30

Soupe PPP & Pain du partage
à l'emporter devant la maison de paroisse de Sonvilier

Pensez à amener vos contenants !

Afin de gérer les quantités nous vous demandons, si possible, de vous inscrire par message ou téléphone au N° 079 725 15 41 (Bea Ogi) merci. Mais pas de soucis il y aura de toute façon un peu plus de soupe.

Achetez une soupe et/ou un pain et ainsi aidez les plus démunis !

Sàrl EHUA ENTREPRISE

2606 CORGEMONT

AMENAGEMENT EXTERIEUR / TERRASSEMENT / PARKING

DALLAGE / PAVAGE / ENROBAGE / BORDURAGE / CREUSAGE

M: INFO@EHUAENTREPRISE.CH T: 0041 78 721 53 88

WWW.EHUAENTREPRISE.CH FACEBOOK/[EHUAENTREPRISE](https://www.facebook.com/EHUAENTREPRISE)

Immobilier

CHERCHE À LOUER

pour le 1^{er} juin à Corgémont et environs

appart. 3 - 3½ pièces

rez-de-chaussée, minimum 80 m², accès sans escaliers, calme. Terrasse/jardin bienvenus pour le chat

Tél. 079 250 19 91

À LOUER CORTÉBERT

Appart. 3 pièces

au rez-de-chaussée. Lave-vaisselle, WC séparé. Parquet dans toutes les pièces. Loyer 800 fr. charges comprises.

[Libre dès le 1^{er} mars](#)

Renseignements : 079 205 55 44

En vente à l'imprimerie

BAUX À LOYER

La proximité de nos clients ainsi qu'un partenariat basé sur la confiance, la compétence et le professionnalisme figurent parmi nos objectifs.

Valorisez vos compétences, faites-en profiter nos clients !

Banque régionale indépendante active depuis 1829 et disposant de son pouvoir de décision, nous recherchons

Un(e) conseiller(ère) en clientèle pour notre siège de Courtelary

Lieu de travail : Courtelary
Taux d'occupation : 100 % souhaité
Engagement : à convenir

Intéressé(e) ?
Consultez notre site Internet www.cec.clientis.ch

ou contactez M. Christian Racheter
responsable ressources humaines

Clientis Caisse d'Épargne Courtelary SA
Grand-Rue 45
Case Postale 104
2608 Courtelary
032 945 10 58

Clientis
Caisse d'Épargne Courtelary



Voirie : un nouveau véhicule parfaitement adapté aux besoins



De gauche à droite, en début de semaine dernière à la réception du véhicule, l'équipe technique de la commune : Patrick Bessire au volant, Pascal Minger, Frédy Friedli, Yanik Chavaillaz et Romain Evalet

Une petite cérémonie a marqué mercredi dernier la réception du nouveau véhicule polyvalent destiné aux services de la voirie. Un événement apprécié par le personnel, qui a travaillé jusqu'ici, cet hiver, au moyen d'un engin prêté par le vendeur.

On se souvient que le précédent véhicule de ce type était arrivé en bout de course, pour des raisons de frais d'entretien trop onéreux.

Achat régional

C'est à la société Kocher & Cie, de Corgémont, qu'avait été com-

mandé ce Reform BOKI HY 1252, un véhicule de 114 chevaux, muni évidemment d'une transmission intégrale permanente et de tous les accessoires permettant notamment un déneigement optimal et un salage efficace.

Cet engin à voie étroite complète donc le parc automobile

de la Municipalité, désormais armée au mieux pour l'entretien du village, hiver comme été.

L'entreprise Kocher remerciait mercredi la Commune pour sa confiance et l'assurait qu'elle est prête à fournir ses meilleurs services et sa colla-

boration durant toute la vie du nouveau véhicule.

On ne manquera pas de souligner ici que dans l'attente du délai de livraison, la société curgismondaine a mis à disposition de la voirie un véhicule de prêt fort apprécié en cet hiver très enneigé.

Très spécifique

Frank Reichert, conseiller municipal en charge des travaux publics, soulignait pour sa part que le travail n'a pas été simple, pour définir le modèle de véhicule répondant parfaitement à un cahier des charges très spécifiques. Il se réjouissait que la Municipalité collabore avec Kocher & Cie pour tous ses engins techniques, ce qui lui vaut un service après-vente du meilleur niveau.

L'élue ajoutait que ce nouveau Reform va encore être optimisé, dans ses détails d'équipements, en fonction des rapports détaillés que livreront ses utilisateurs.

Une belle efficacité

Frank Reichert ne manquait pas cette occasion de mettre en exergue l'excellent travail d'équipe fourni par la voirie locale cet hiver ; et de souligner l'engagement remarquable dont ont fait preuve les collègues de Pascal Minger, chef cantonnier éloigné de son poste pour quelques mois suite à un accident. Il remerciait également Yanik Chavaillaz, responsable technique de la Municipalité, pour son travail de coordination efficace dans la recherche du nouveau véhicule, ainsi que le service de la voirie in corpore, pour sa très précieuse collaboration. | *cm*

Deux nouvelles collaboratrices

Parmi les postulations reçues suite de ses publications de mises au concours, le Conseil municipal a choisi et nommé tout récemment deux nouvelles employées. Il s'agit de Marion Veugeois pour l'Ecole à journée continue (EJC) et de Nohémie Baenziger pour le Centre d'animation jeunesse (CAJ), toutes deux engagées au 1^{er} février dernier. A ces nouvelles collaboratrices, la Municipalité souhaite une chaleureuse bienvenue et beaucoup de plaisir dans leurs fonctions au service de notre collectivité. | *cm*

Votation fédérale du 7 mars

Cette votation aura lieu au local de vote de la commune de Péry situé dans la maison communale, dimanche le 7 mars, de 10h à 11h.

Les citoyennes et citoyens qui, depuis la dernière votation, ont acquis le droit de vote en matière fédérale et cantonale et communale sont invités à se faire inscrire au bureau municipal jusqu'au jeudi 4 mars à 17h.

Le registre électoral est déposé au bureau municipal pendant le délai légal où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les citoyennes et citoyens qui n'auraient pas reçu leur carte de vote lors de la distribution sont invités à en faire la réclamation au bureau municipal jusqu'au jeudi 4 mars à 17h.

Le bureau électoral pour ladite votation est composé comme suit : Soazig Bessire. Membres : Yanik Chavaillaz, secrétaire, Katja Montani, Nathanaël Klötzli, Gilliane Blaser et Simon Mérillat. Remplaçants : Brigitte Meyer, Peter Müller et Muriel Scheurer. | *cm*

Bravo, mais nous pouvons faire mieux !

Merci d'écraser vos bouteilles en PET avant de les glisser dans le conteneur

La Municipalité et ses services techniques en appellent à une collaboration encore plus forte de la population dans le domaine des déchets recyclables et en particulier du PET. On parle ici de cette collaboration qui a valu l'an dernier à notre Commune un Certificat environnemental réjouissant, de la part de l'entreprise PET-Recycling Suisse.

Pour le climat

En 2020, sur le territoire communal, il a été récolté très exactement 4923 kilos de bouteilles à boisson en PET, soit quelque 179 000 récipients qui ont pu être recyclés et ont donc produit de nouvelles matières premières précieuses.

De surcroît, cette récolte aura permis d'économiser environ 14 770 kilos de gaz à effet de serre (lesquels auraient été envoyés dans l'atmosphère s'il avait fallu détruire ces récipients) et environ 4677 litres de pétrole (qui auraient été nécessaires pour fabriquer de nouvelles bouteilles).

Et l'entreprise zurichoise de souligner, dans le certificat 2020 délivré récemment, que l'élimination correcte des bouteilles en PET est un moyen simple de promouvoir la protection du climat, d'économiser l'énergie, de réduire les déchets et de préserver les énergies non renouvelables.

Jusqu'au bout

Ces louables efforts méritent cependant une meilleure efficacité : en vidant les bouteilles de leur air, donc en les écrasant avant de les rebouchonner, on gagne un volume énorme de stockage et de transport vers l'usine de recyclage. Le bus de transport peut contenir 600 kilos de bouteilles non écrasées, contre 1200 kg de bouteilles écrasées : c'est assez dire si ce geste vaut la peine ! Car on économise donc une nouvelle fois du carburant et de la pollution.

La Municipalité remercie dès lors chaleureusement les habitantes et les habitants qui prennent déjà la peine d'écraser soigneusement leurs bouteilles en PET, ainsi que toutes les personnes qui le feront à l'avenir.

Du PET, et seulement du PET

Enfin, les services techniques de la commune rappellent que les conteneurs à PET doivent contenir exclusivement des bouteilles pour boissons confectionnées dans ce matériau. Actuellement, les hommes de la voirie passent un temps considérable à trier le contenu de bennes dont ils doivent retirer des berlingots de lait, des bouteilles d'huile ou de vinaigre, de lessive ou d'adoucissant, ainsi que divers autres récipients malvenus.

Merci pour votre vigilance ! | *cm*

ORVIN

Un arbre à masques en guise de carnaval



Un petit air de carnaval et de la bonne humeur ont régné autour de l'arbre à masques dimanche dernier

Une tentative de reprise des répètes de la Tschuni Clique au mois de septembre dernier a fait long feu, et il leur a fallu remettre les instruments au placard ! Dommage que le carnaval

d'Orvin ne puisse pas avoir lieu cette année, car les sujets n'auraient pas manqué : masques en forme de coronavirus, Alain Berset en dictateur et autres restaurateurs désabusés avec

du sang de conseillers fédéraux sur les dents... Pourquoi pas une seringue géante en guise de vaccin qui nous aurait servi un cocktail de derrière les fagots ? Bref, tout ce beau monde s'en serait donné à cœur joie. Mais vous connaissez les Orvinois, à la dernière ou un peu en avance, il y a toujours quelque chose qui peut se passer.

Comme disait Nicolas Aufranc alias le Préz (chemise verte à carreaux) : « on n'veut pas pousser grand-mère dans les orties, ni grand-père dans les chardons, on doit garder l'moral pis avoir plaisir ! En ben ouai il y en avait du plaisir sur la place du village dimanche après-midi dernier autour de l'arbre à masques ! »

Depuis 1 année, c'est carnaval, on porte des masques tous les jours, le conseil fédéral s'est mué en jury du bal masqué géant, à la différence que maintenant, ce ne sont plus des prix qu'on décerne, mais des amendes.

Le carnaval 2021 a un goût d'amertume, raison pour laquelle la Tschuni Clique a mis en place la décoration d'un arbre avec les masques des saisons antérieures sur la place du village pour conjurer le mauvais sort. Le prochain carnaval d'Orvin est agendé pour le samedi 12 mars 2022. Il faudra agir aussi vite que possible, mais aussi lentement que nécessaire. | *jcl*

Une structure pour enfants

Le Conseil municipal relaie, à l'attention de la population, une information reçue de la direction de La Pimpinière. Cette fondation régionale annonce qu'elle ouvrira en mai ou juin prochain une unité d'accueil pour enfants, à Sonceboz dans l'ancienne cure sise rue du Collège 19. De deux à quatre enfants seront accueillis dans cette nouvelle antenne, créée pour combler l'absence de structure ad hoc destinée aux jeunes francophones du canton touchés par des TSA (troubles du spectre de l'autisme et apparentés). | *cm*

Aide pour le Pasvac.jb

Le Conseil municipal a décidé lundi soir qu'il versera, cette année comme les précédentes, un montant de dix francs par enfant de la commune participant à l'édition 2021 du Pasvac.jb, le passeport-vacances du Jura bernois qui se déroulera du 9 au 13 août prochain pour la 29^e fois. | *cm*

CATHOLIQUES

UNITÉ PASTORALE CATHOLIQUE
BIENNE-LA NEUVEVILLE
BIENNE cure Sainte-Marie
032 329 56 01

Pour les funérailles: renseigne-
ments au secrétariat de Bienne,
032 329 56 01.
En dehors des heures de bureau:
écouter le répondeur au même numéro
qui vous renseignera sur le prêtre res-
ponsable.
Prochaine messe: samedi 20 mars
à 18h, chapelle de Péry-Reuchenette,
dans le respect des directives de
l'OFSP, 16 places et masque obliga-
toire.
Messe de Pâques: dimanche 4 avril
à 10h, chapelle de Péry-Reuchenette,
dans le respect des directives de
l'OFSP, 16 places et masque obliga-
toire.
Autres célébrations: se référer à
l'Angelus ou consulter le site internet
www.upbienne-laneuveville.ch, égale-
ment par téléphone au secrétariat de
Bienne 032 329 56 01.
Newsletter: pour connaître la vie et
les actions de la communauté catho-
lique des villages Péry, s'inscrire à:
cdv-communaute-catholique-pery@
bluewin.ch.
Visites de la chapelle: toujours pas
au programme.
**Location de la salle Sainte-Berna-
dette**: toujours pas actuelle (Covid).

www.upbienne-laneuveville.ch

PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE
TRAMELAN

Messe: samedi 27 février à 17 h 30,
jeudi 4 mars à 9h.
Méditation du chapelet: mardi
2 mars à 17 h.
Journée mondiale de prière: ven-
dredi 5 mars au Temple réformé en
trois horaires 18h / 19h ou 20h afin
de permettre au plus grand nombre de
participer.

*Pour répondre aux mesures
obligatoires de la confédération, la
secrétaire sera en télétravail les lundis
et jeudis matin. Le bureau sera donc
ouvert uniquement les jeudis après
de 13 h 30 à 18 h. En cas de besoins
hors de ces heures, vous trouverez
le numéro privé de Céline Liechti
sur le répondeur automatique
de la paroisse. Merci de votre
compréhension.*

www.cathberne.ch/tramelan

PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE
VALLON DE SAINT-IMIER

Horaire liturgique: samedi 27 février,
18h à Saint-Imier; dimanche 28 février,
10h à Corgémont; mardi 2 mars, 9h à
Corgémont; jeudi 4 mars, 19h à Saint-
Imier. Sans inscription préalable, liste
de présences à l'entrée. Le nombre de
participants est toujours limité à maxi-
mum 50 personnes, avec maintien de
la distanciation et sous conditions
**Soupes de carême à l'emporter, de
11 h 30 à 12 h 30**: vendredi 26 février,
salle paroissiale catholique, Corgé-
mont; mercredi 3 mars, centre paroiss-
ial Saint-Georges, rue Agassiz 19,
Saint-Imier. Avec votre récipient!
**Parcours-méditation du chemin
de croix**: vendredi 26 février, 17h à
18h20 à Saint-Imier. Inscription à la
cure, 032 941 21 39 (le matin).
Journée mondiale de prière: ven-
dredi 5 mars, 19h à l'église de Saint-
Imier; 19h à l'église de Corgémont.

RÉFORMÉES

PAROISSE RÉFORMÉE
CORGÉMONT ET CORTÉBERT

Restriction de nos activités: suite
à la décision du conseil exécutif du
vendredi 23 octobre, notre paroisse
a choisi de ne pas proposer de cultes
ni d'autres activités, à l'exception de
l'église ouverte, des cultes, du caté-
chisme et des conseils de paroisse,
et ce, jusqu'à nouvel avis. Mais, bien
entendu, nos églises restent ouvertes
pour offrir un espace de ressource-
ment. Nous restons volontiers à votre
disposition pour maintenir des liens en
ces temps troublés.
**Soupe de carême œcuménique à
l'emporter**: vendredi 26 février, de
11 h 30 à 12 h 30, salle de paroisse
catholique de Corgémont. Merci d'ap-
porter votre récipient.
Prochain culte: dimanche 28 février,
10 h, temple de Corgémont.
**Célébration de la journée mondiale
de prière**: vendredi 5 mars, 19 h 30,
église catholique de Corgémont. Cette
célébration nous emmènera au
Vanuatu, découvrir ce que les femmes
chrétiennes ont préparé sur le thème
brûler sur le roc. Collecte.

*Pasteur: David Kneubühler,
079 823 75 84,
david.kneubuehler@referguel.ch*

Services funèbres:
permanence au 0800 225 500

Présidente du conseil de paroisse:
Christine Brechbühler, 079 565 93 66
ch.c.brechbuehler@gmx.ch

Réservation salle de paroisse:
E. Hohermuth, 032 963 11 89,
4hohermuth@bluewin.ch

032 489 17 08
corgecorte@referguel.ch
www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE
LA FERRIÈRE

Culte: dimanche 28 février, Renan,
culte, 10 h (S. Médebielle).
Ecoute, entretien, partage, prière:
vous pouvez joindre le pasteur au
079 414 03 60.

*Pasteur: Serge Médebielle,
079 414 03 60,
serge.medebielle@referguel.ch*

Présidente et service auto:
Pierrette Wäfler, 032 961 15 81
ou 079 291 42 05

www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE
DE RONDCHÂTEL
PÉRY rue du Collège 12

Culte: dimanche 28 février, à 10 h à
l'église d'Orvin. Officiant: Gilles Bour-
quin. Offrande en faveur Terre Nou-
velle.
Proposition d'intercession: dans la
semaine à venir, nous sommes invités
à prier pour les formatrices et les per-
sonnes en formation en Eglise.
Communication: le culte d'éveil à la
foi du samedi 27 février est supprimé
et remplacé par un culte ordinaire le
dimanche 28 février à 10 h à l'église
d'Orvin.
Fruits TerrEspoir: les prochaines
commandes sont à remettre jusqu'au
11 mars. Livraisons le 24 mars à Péry
et Vauffelin, le 25 mars à Orvin.
A votre disposition: nos pasteurs se
tiennent à votre disposition pour un
temps de discussion ou un échange de
message, n'hésitez pas à les contac-
ter. Daniel de Roche 079 337 50 76,
Gilles Bourquin 079 280 20 16.
Site internet: votre paroisse continue
d'être présente au travers de son site
internet www.paroisse-rondchatel.ch
où vous pourrez consulter les infor-
mations qui seront actualisées au fur
et à mesure.

032 485 11 85
(lu: 13h-17h30, ve: 7h45-11h30)

contact@paroisse-rondchatel.ch
www.paroisse-rondchatel.ch

Services funèbres:
permanence au 079 724 80 08

Location de salles: 032 485 11 85
Grain de sel, Orvin; salle de la Cure,
Orvin; salle de paroisse, Péry

Visites: Daniel de Roche 079 337 50 76
Gilles Bourquin 079 280 20 16

Catéchisme:
7H et 8H, Anne Noverraz, 079 852 98 77
9H, Anne Noverraz, 079 852 98 77
et Christian Borle, 078 739 58 28
10H, Anne Noverraz, 079 852 98 77,
Christian Borle, 078 739 58 28
et Pierre-André Kuchen, 079 136 76 74
11H, Anne Noverraz, 079 852 98 77,
Christian Borle, 078 739 58 28
et Daniel de Roche, 079 337 50 76

PAROISSE RÉFORMÉE
RENAN

Culte: dimanche 28 février, 10 h (S.
Médebielle).
Ecoute, entretien, partage, prière:
vous pouvez joindre le pasteur au
079 414 03 60.

*Pasteur: Serge Médebielle,
079 414 03 60,
serge.medebielle@referguel.ch*

*Présidente: Catherine Oppliher,
078 761 46 38*

www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE
SAINT-IMIER

Culte: dimanche 28 février, église
ouverte de 10 h à 11 h 30. Mini culte
à 10 h et 10 h 40, accompagnement
à l'orgue par Johan Treichel. Pasteur
officiant: Macaire Gallopin. Offrande:
Paroisses suisses à l'étranger, USBJ.
Eveil à la foi: en lieu et place de la
rencontre de février, une séquence à
voir et à vivre sur www.referguel.ch,
sur le thème de l'air.
Calendriers de carême: disponibles
sur le présentoir à l'entrée de la col-
légiale.

Femmes protestantes: la Baratte
suspendue jusqu'à nouvel avis.
Après-midis récréatifs des aînés:
suspendus jusqu'à nouvel avis.
Respiration: le mercredi de 12 h à
12 h 30, moments de rencontre et de
méditation en compagnie du pasteur à
la collégiale, coin-méditation.
Coin-méditation à la collégiale:
situé dans l'abside nord, il vous
accueille durant les heures d'ouverture
de la collégiale, de 7h à 17 h. Bibles et
brochures à consulter ou à emporter,
et ambiance propice à la détente et à
la réflexion.
Nous restons à votre service!: la
prudence reste de mise, surtout
pour nos aînés. A disposition pour
tout service, commission, transport
chez le médecin, ou simplement
pour un entretien téléphonique. Le
secrétariat est atteignable de 8 h 30
à midi, et de 14 h à 16 h 30. Notre
pasteur est également joignable au
numéro indiqué ci-dessous. Nous
continuons de privilégier les entre-
tiens téléphoniques par rapport aux
visites à domicile.

*Pasteur: Macaire Gallopin,
076 740 82 50,
macaire.gallopin@referguel.ch*

Services funèbres:
permanence au 0800 22 55 00

032 941 37 58
paroisse.st-imier@referguel.ch
www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE
SONCEBOZ-SOMBEVAL

Culte: dimanche 28 février, culte-par-
tage autour du Psaume 23 avec Letizia
Canepa à 10 h à Sombeval (culte sur
inscription). Organiste Asaka Koishi-
kawa, collecte Fonds d'encourage-
ment à la formation en Eglise.
Accompagnement du pasteur: si
vous souhaitez un accompagnement
spirituel, une prière, un entretien, une
information, une question, vous pou-
vez faire appel au pasteur Richard Rie-
sen, qui se fera un plaisir de s'entrete-
nir avec vous.

Services funèbres:
permanence au 0800 225 500

*Secrétariat: Katia Sulliger,
079 669 78 19,
sonceboz-sombeval@referguel.ch*

*Pasteur: Richard Riesen,
032 489 17 68,
richard.riesen@referguel.ch*

*www.referguel.ch/paroisses/
sonceboz-sombeval*

PAROISSE RÉFORMÉE
SONVILIER

Culte: dimanche 28 février,
2^e dimanche de Carême. Culte avec
Sainte-Cène à 10 h. Officiant: Alain
Wimmer.
**Recueillement du mercredi et Jour-
née mondiale de prière**: mercredi
3 mars à 17 h 15 à l'église, recueille-
ment en lien avec la journée mondiale
de prière *Bâtir sur le roc* préparé par
une équipe de bénévoles, avec une
liturgie préparée par un comité de
femmes du Vanuatu, petite république
insulaire du Pacifique Sud.
Soupe PPP et pain du partage:
vente à l'emporter de soupe et de pain
le samedi 6 mars dès 11 h 30 devant
la Maison de paroisse (La Ruette 3);
récipients à disposition pour les per-
sonnes qui n'en auraient pas. Dans
le cadre de la Campagne de carême
Justice climatique, maintenant!. Merci
d'annoncer le nombre de portions
jusqu'au 4 mars par SMS ou appel au
079 725 15 41 (Beatrix Ogi).

*Pasteur: Alain Wimmer,
079 240 63 16 (aussi SMS et WhatsApp),
alain.wimmer@referguel.ch*

Présidente de paroisse:
Beatrix Ogi, 079 725 15 41

Services funèbres:
permanence au 0800 225 500

www.referguel.ch

STIFTUNG FÜR DIE PASTORATION
DER DEUTSCHSPRACHIGEN
REFORMIERTEN
TAVANNES rue du Pasteur Frêne 12

Nächster Gottesdienst: am 7. März
um 10.30 Uhr in Tavannes mit Pfarrer
Stefan Meili.

Pfarrer Stefan Meili, 079 363 97 16

PAROISSE RÉFORMÉE
TRAMELAN

Culte des familles: dimanche
28 février, 10 h, église. Pasteur
Ph. Kneubühler. Collecte en faveur
des Paroisses suisses à l'étranger.
Taxi sur appel: prière de s'annoncer
le matin même entre 8 h et 9 h au
077 520 48 93.
Conseil de paroisse: mercredi
3 mars, 19 h, maison de paroisse,
séance.
**Semaine œcuménique de jeûne
en Carême**: du 10 mars au 17 mars.
Renseignements et inscriptions Daniel
Chèvre 079 256 97 23, [terrenouvelle@](mailto:terrenouvelle@synode-jurassien.ch)
synode-jurassien.ch.
**Célébrations œcuméniques aux
homes**: merci de vous renseigner
auprès de la direction des homes.
Journée Mondiale de Prière: ven-
dredi 5 mars, à 18 h, à 19 h et à 20 h,
église, projection de la liturgie, en pré-
sence des représentantes du groupe
de préparation.
Missions: le montant de la cible 2021
s'élève à 38 665 francs. Si vous le
pouvez, nous vous invitons à faire un
don sur le CCP 25-8472-6 « Paroisse
réformée de Tramelan, Missions, Tra-
melan ». Merci de votre soutien.

Services funèbres:
permanence au 0848 778 888

www.par8.ch

PAROISSE RÉFORMÉE
VILLERET

Temps de Carême: la paroisse met
tout en œuvre pour vivre un temps de
Carême animé, même s'il sera diffé-
rent des autres années, nous vous
tiendrons informés des activités et
offres dans notre prochain P'tit Parois-
sien. La Paroisse et la Collaboration
s'organisent pour offrir du soutien
logistique et moral à vous toutes et
tous et surtout à celles et ceux qui en
ont le plus besoin. Prière de suivre nos
communications dans la presse et sur
le site internet.

*Pour toute demande d'aide ou pour
proposer votre aide:*
079 289 95 06,
matteo.silvestrini@referguel.ch

L'adresse courriel de la paroisse reste
active pour toute demande habituelle:
villeret@referguel.ch

Notre site internet est mis à jour
avec des liens et des méditations:
www.referguel.ch

Services funèbres:
permanence au 0800 225 500

ÉVANGÉLIQUES

ÉGLISE POUR CHRIST
CORGÉMONT sur le Crêt 3

Culte en allemand: dimanche
28 février à 13 h 45.

www.gfc.ch

ÉGLISE MOUVEMENT
ORVIN Le Crêt 2

Culte: dimanche 28 février, culte à
10 h en live sur notre chaîne YouTube:
église mouvement.

www.eglisevmvmt.ch

ÉGLISE DU ROC
SAINT-IMIER Jacques-David 12

Nous reprenons tout doucement. Les
cultes ont à nouveau lieu en présentiel
(50 personnes). Merci de respecter les
règles sanitaires et de vous inscrire
auprès du pasteur. Les visiteurs sont
les bienvenus sans inscription.
Culte: dimanche 28 février à 10 h,
avec le pasteur Luc Normandin.
Possibilité aussi de le vivre par
vidéoconférence et/ou de trouver en
grandes lignes le partage sur notre
site.
Service d'entraide: disponible pour
tous. Ecoute, partage, coup de main
et prière: Luc et Renate Normandin
032 941 58 25.
Autres activités: pour info, contactez
le pasteur au 032 941 58 25.

Luc et Renate Normandin
032 941 58 25
<http://egliseroc.wordpress.com>

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE
MÉTHODISTE BÉTHANIA
SAINT-IMIER Fourchaux 36

Culte: dimanche 28 février à 9 h 30
avec Bertrand Mathys, 15 personnes
maximum. Il sera possible de le suivre
en live, le lien est donné sur le blog
www.la-bethania.ch.
Catéchisme: vendredi 26 février à
17 h (groupe 1)
Après-midi convivial: jeudi 4 mars
à 14 h.
A votre disposition: le pasteur est
à votre disposition si vous ressentez
le besoin de partager, si vous avez
des questions, des soucis ou des
demandes de prières.

*Bertrand Mathys, pasteur,
032 941 49 67*
www.la-bethania.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE
ACTION BIBLIQUE
SAINT-IMIER rue Paul-Charmillot 72

JAB junior: vendredi 26 février, 19 h,
en ligne.
Culte: dimanche 28 février, 10 h, pré-
dicateur Olivier Charvin, en ligne.
AG: dimanche 28 février, 11 h 30, en
ligne.
En raison de la situation sanitaire
actuelle, nous assurons les cultes
en direct via une retransmission en
streaming (vidéo). Pour plus d'infor-
mations, veuillez contacter l'adresse
courriel ci-dessous.

David Weber, pasteur
dpi.weber@gmail.com
www.ab-stimier.ch

ÉGLISE NÉO-APOSTOLIQUE
SAINT-IMIER rue de Châtillon 18

Service religieux: dimanche
28 février à 9 h 30. Le nombre de
participants est toujours limité (pour
savoir si des places sont encore dis-
ponibles 079 240 72 73, le samedi
soir 18 h-20 h.) et le plan de protection
en vigueur. Les services religieux en
semaine du mercredi soir sont suppri-
més jusqu'à fin mars.
Services religieux par vidéo (IPTV)
le dimanche: <http://skipa.tv/channels/geneva/> Nom d'utilisateur: lemot
Mot de passe: ena2020
**Pour les changements de dernières
minutes**: [https://stimier.nak.ch/eve-](https://stimier.nak.ch/evenements)
nements

Didier Perret, dpe2610@gmail.com
079 240 72 73
www.stimier.nak.ch/agenda

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE
DU PIERRE-PERTUIS
SONCEBOZ Pierre-Pertuis 2

Culte et message biblique:
dimanche 28 février à 10 h.

www.eepp.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE
Mennonite du Sonnenberg
TRAMELAN

Culte: dimanche 28 février à 10 h aux
Mottes. Consécration de Marie-Noëlle
Yoder. Garderie, groupe junior.
Prière et silence: mardi 2 mars à
13 h 30 à la rue des Prés.
Gebetsstunde: mardi 2 mars à 20 h
à Jean Guy.
Jeunenberg: mercredi 3 mars à 20 h
à la rue des Prés (en présentiel ou par
zoom).
Passerelle: jeudi 4 mars à 18 h 30 à
la rue des Prés (en présentiel ou à 20 h
par zoom).
Les cultes en présentiel sont limités à
50 personnes.

www.menno-sonnenberg.ch

ARMÉE DU SALUT
TRAMELAN Grand-Rue 58

Culte: dimanche 28 février, 9 h 45,
culte en présentiel (inscription deman-
dée), diffusé en direct (YouTube,
Armée du Salut Tramelan), activités
pour enfants et garderie.
Prière 29B12: lundi 1^{er} mars, dès
19 h 30, nous prions pour vous.
Prière: mardi 2 mars, 9h.
Bible en ligne: mercredi 3 mars, 20h,
formationadultes.armedusalut.ch, vous
pouvez le suivre depuis chez vous.

Pascal Donzé, 032 487 44 37
www.ads-tramelan.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DU FIGUIER
TRAMELAN Grand-Rue 116
[entrée: face à Albert Gobat 15](#)

Suite aux nouvelles mesures Covid, le
programme est modifié et adapté aux
restrictions.
Culte: dimanche 28 février, pas de
culte dans les locaux de l'EEF.
Journée mondiale de prière: ven-
dredi 5 mars; la célébration proposée
par des femmes du Vanuatu et pré-
parée par l'équipe de Tramelan a été
filmée et sera projetée à l'Eglise Réfor-
mée de Tramelan à 18 h, 19 h et 20 h,
en respectant les restrictions sani-
taires en vigueur. Collecte en faveur
des projets en lien avec le Vanuatu.
Culte: dimanche 7 mars, 9 h 30, avec
Charles-André Geiser, sur inscription.
Possibilité de suivre le culte sur Zoom.

Conseil Pastoral:
Hugues Jobin, 032 487 60 38
eglisedufiguier@gmail.com
www.eglisedufiguier.ch

ÉGLISE BAPTISTE L'ORATOIRE
TRAMELAN rue A. Gobat 9

Culte: dimanche 28 février, 9 h 30,
avec Matthias Radloff.
Conseil pastoral: mardi 2 mars,
18 h 30.
Etude biblique: mardi 2 mars, 20 h
avec Etienne Grosrenaud.
En présentiel ou en ligne selon les
directives relatives à la pandémie.

032 487 43 88 ou 032 487 31 40
www.oratoiretramelan.ch

COMMUNAUTÉ
ANABAPTISTE MENNONITE
LA CHAUX-D'ABEL

Gottesdienst: dimanche 28 février,
10 h, mit Helmut Eisinger.

Plus d'infos sur
www.chaux-dabel.ch/agenda

TÉMOINS
DE JÉHOVAH

SAINT-IMIER
rue du Vallon 28

Plus d'informations: jw.org
(site officiel gratuit)

Délai
paroisses

LUNDI
SOIR



Après deux ans d’absence, le retour apprécié du doyen Morel



La nouveau buste du doyen Morel entouré du maire, Denis Bessire (à droite) et des deux artisans spécialisés, Simon Durbach et Ivan Antunovic

Une œuvre de Raphaël Christen

Dressé par la commune de Corgémont en hommage à son illustre concitoyen alors disparu depuis peu, le buste de Charles-Ferdinand Morel a été inauguré en 1865. Il a longuement trôné dans le jardin de l’ancienne cure (en face de son lieu actuel), avant de trouver place sur son terrain actuel. L’œuvre est signée Raphaël Christen (1811-1880), un sculpteur qui se forma dans sa région bâloise natale, mais également à Rome, où il a eu la chance de recevoir l’enseignement du sculpteur danois Bertel Thorvaldsen (1770-1844, auteur notamment du tombeau de Pie VII à la basilique Saint-Pierre de Rome et du Lion de Lucerne). Nommé professeur de l’école de sculpture sur bois de Brienz à son retour d’Italie, Raphaël Christen s’établit plus tard à Berne et signe de nombreux bustes. Les encyclopédies citent, parmi ses œuvres les plus marquantes, la statue de Berna que l’on peut admirer sur la fontaine sise devant le Palais fédéral. | *cm*

Le buste du doyen Morel a retrouvé sa place, la semaine dernière dans le petit jardin public proche de la cure. Un retour apprécié par les habitants de la localité, si l’on en croit les nombreuses réactions positives relevées sur les réseaux sociaux.

Victime du vent

Lui-même brisé par des vents tempétueux, un arbre avait fracassé la tête du doyen Morel en mai 2019. Le monument, qui avait jusque-là résisté aux intempéries durant plus d’un siècle et demi, était irréparable.

Le terrain appartenant à l’Etat de Berne, ce dernier a procédé au dessouchage de l’arbre et à la remise en état du jardin ; son assurance couvre les frais de remise en état du monument.

C’est à la fonderie d’art de Münchenstein, dans le canton de Bâle-Campagne, que l’Etat de Berne a trouvé les spécialistes capables de confectionner un nouveau buste, identique en tous points à celui de 1865.

Tout en zinc

Un négatif de l’œuvre a préalablement été réalisé en chamotte, cette argile calcinée à

haute teneur en alumine, avant le coulage de l’œuvre en elle-même, fabriquée en zinc. Un métal dont on rappellera qu’il a permis la popularisation de la sculpture, au 19^e siècle, grâce à son prix nettement inférieur aux autres métaux utilisés jusque-là.

Le buste, creux et qui pèse pourtant une quarantaine de kilos, a été installé mardi dernier sur son socle, par un fondeur d’art et un modéliste technique de la fonderie mandatée. Sa couleur est un peu différente de son prédécesseur, mais le temps lui apportera la même patine, assurent ces deux spécialistes.

Né et mort ici

On rappellera que Charles Ferdinand Morel, de son nom de baptême, était né en 1772 à Corgémont, où il mourut en 1848. Après des études de théologie, il exerça le ministère en tant qu’aumônier, avant de reprendre la paroisse réformée de Corgémont-Sonceboz.

Le doyen Morel est tout particulièrement connu pour avoir œuvré en faveur des plus faibles. C’est à lui qu’on doit l’Association des œuvres d’utilité publique du district de Courtelary, qu’il créa en 1816 sous le nom de Caisse centrale des pauvres. Treize ans plus tard, c’est à son initiative que naît la Caisse d’épargne du district de Courtelary (aujourd’hui Clientis CEC), une banque dont le but consistait à faciliter, pour les habitants du district, le placement de leurs économies, en toute sûreté et avec intérêts.

Le doyen Morel a par ailleurs signé plusieurs ouvrages, notamment sur l’agriculture dont il cherchait à augmenter le rendement, et fut un membre éminent de la Constituante bernoise, en 1831. | *cm*

Récolte de ferraille dès le 6 mars

La Municipalité rappelle à la population que la déchèterie de Weber Transports SA, sise à la rue de l’Avenir 43, ouvrira ses portes pour la première fois de la saison, le samedi 6 mars prochain. Elle sera accessible ensuite chaque 1^{er} et chaque 3^e samedi du mois, de 9h à 11h et jusqu’au 6 novembre inclus.

Une liste exhaustive

A cet endroit et durant ces horaires exclusivement, les habitants de Corgémont peuvent déposer toutes sortes de ferrailles, appareils ménagers et électroniques, pneus et autres déchets inertes tels que vaisselle notamment. La liste exacte des déchets acceptés figure sur le MEMODéchets 2021, qui a été distribué en tous ménages dans la commune et que l’on peut retrouver sur le site internet www.memodechets.ch.

Important : une application mobile est également disponible, aussi bien sur Google Play que sur l’App Store.

Carolines: le 13 mars

Signalons que la déchèterie des Carolines ouvrira sa saison le samedi 13 mars. Dès cette date, les matériaux résultant de la taille, notamment, pourront y être déposés chaque mercredi et chaque samedi en fin de journée. | *cm*

Le commerce local d’abord

Contacté par une entreprise externe qui souhaitait vendre à Corgémont des pizzas à l’emporter, le Conseil municipal a refusé, afin de favoriser le commerce local. Ce soutien lui semble d’autant plus judicieux dans cette période où les établissements publics souffrent directement de la crise sanitaire. Il souligne par ailleurs qu’un prestataire local délivre notamment des pizzas à l’emporter. | *cm*

GYM SENIORS CORGÉMONT

Activités en plein air de retour

Suite aux dernières mesures prises par le Conseil Fédéral, permettant le sport en plein air jusqu’à 15 personnes, nous avons décidé en attendant de pouvoir reprendre nos leçons à la salle des Combes, de nous retrouver chaque mercredi pour des parcours adaptés aux besoins de nos trois groupes de gymnastique, dames et messieurs.

Le premier rendez-vous est fixé au mercredi 3 mars à 14h devant la gare CFF (places de parc pour les voitures devant la gare).

Nous espérons vivement vous retrouver mercredi prochain.

Bonnes chaussures de marche et masque obligatoire. | *le comité*

Pour plus d’information :
Danielle Beraldo, 079 105 40 34

CORGÉMONT

Ramassage de papier

Lundi 8 mars, de 8h15 à 11h45, les élèves de l’école primaire procéderont au ramassage du vieux papier. Afin de leur faciliter la tâche et de répondre également aux exigences de l’entreprise de recyclage, nous vous prions de respecter les consignes suivantes :

- paquets solidement ficelés
- pas de carton
- pas de plastique
- pas de cabas (papier imprégné non-recyclable)

Merci de déposer le papier aux lieux de ramassage des ordures. Un grand merci pour votre collaboration. | *école primaire*

CORGÉMONT

Des nouveautés chez les Ecureuils

En ce début d’année, il y a du neuf à La Maison de l’Enfance les Ecureuils.

Récemment certifiée du label *Youp’là bouge*, notre institution est heureuse de participer à ce projet de promotion de la santé qui valorise un quotidien en mouvement dans les structures d’accueil. Il se base sur les recommandations fédérales en matière d’activité physique chez les jeunes enfants.

Pour plus d’informations nous concernant, vous pouvez visiter notre site internet entièrement rénové. Nous tenons à remercier Co-Dec Sàrl pour la réalisation du site en étroite collaboration avec l’équipe éducative.



Il y a actuellement des places disponibles pour accueillir des enfants de plus de 18 mois, n’hésitez pas à nous contacter. Pour terminer, nous vous laissons découvrir notre nouveau logo, dessiné par Thierry Grünig, gagnant de notre concours. | *sm*

PARC NATUREL RÉGIONAL CHASSERAL

Droit de réponse à l’avis officiel de la Commune de Péry-La Heutte paru dans l’édition du 19 février 2021 de la Feuille d’Avis du District de Courtelary, p. 4

Bus pour le Chasseral : des solutions à trouver ensemble

Dans l’édition du 19 février de la *Feuille d’Avis du District de Courtelary*, un article intitulé *Bus pour Chasseral : un financement à revoir* faisait référence à la réaction du Conseil municipal de Péry-La Heutte, qui s’étonnait que la ligne de bus Saint-Imier – Chasseral soit financée exclusivement par la commune de Saint-Imier et pas par le Parc Chasseral. Ce dernier estime nécessaire de rappeler le contexte et la situation.

En premier lieu, le Parc salue la préoccupation du Conseil municipal de Péry-La Heutte au sujet de l’accès à Chasseral en souhaitant que ce souci soit partagé par toutes les communes membres du Parc. Le sommet du Chasseral est en effet un site de haute importance régionale et une offre de transports publics pour y accéder est indispensable.

Le Parc Chasseral rappelle que la ligne de bus menant au Chasseral a une vocation touristique. A ce titre, elle n’est pas considérée comme transport public régional et ne bénéficie d’aucun soutien cantonal. De même, elle ne peut être financée par les subventions accordées par les cantons et

la Confédération au Parc Chasseral.

La commune de Péry-La Heutte suggère que le financement de cette ligne de bus soit assuré par la cotisation de base des communes membres au Parc. Ceci n’est hélas pas possible : le Parc peut en effet financer uniquement les activités convenues avec les cantons et la Confédération dans le cadre strict du programme conventionné avec ces dernières.

Le stationnement payant évoqué ne constitue qu’une seule parmi plusieurs pistes à suivre pour trouver des solutions et assurer le financement de cette ligne. Des réflexions sont en cours avec les partenaires régionaux afin d’explorer toutes les idées pour améliorer l’accès au Chasseral aussi bien à court terme que sur le long terme. Ceci est d’autant plus important que dès 2021, la situation sera péjorée par manque de moyens : le bus ne circulera plus que les weekends et jours fériés.

Il convient également de rappeler que le Parc n’a aucun pouvoir de décision.

Il ne peut que suggérer et coordonner la recherche de

Le Parc naturel régional Chasseral fait partie des territoires d’excellence que forment les Parcs en Suisse. Il est reconnu par la Confédération depuis 2012. Son but est de préserver et mettre en valeur son patrimoine et de contribuer ainsi au développement durable de la région. Le Parc s’étend sur 38 000 ha et rassemble 21 communes (18 BE et 3 NE) engagées pour une première période de dix ans.

solutions qui doivent respecter les bases légales et être mises en œuvre par les autorités compétentes.

Une solution satisfaisante ne pourra aboutir qu’avec une forte mobilisation régionale de la part des communes qui forment le Parc ainsi que des milieux associatifs, économiques et politiques. Le Parc, qui coordonne dès cette année les lignes de bus des deux versants du Chasseral, va poursuivre ses efforts pour la recherche de solutions entre tous ces acteurs impliqués.

| *parc naturel régional chasseral*

Délai rédactionnel

MERCREDI 9H

Adieux

AVIS MORTUAIRE

L'association *CormoAtlas* a appris avec tristesse le décès de

Madame
Gisèle Gafner-Chard

épouse de son dévoué trésorier, Philippe Gafner.

Toujours à ses côtés, Gisèle laissera un magnifique souvenir de son engagement.

Nos sincères condoléances et nos plus chaleureuses pensées accompagnent Philippe et toute sa famille.

Le comité de CormoAtlas

AVIS MORTUAIRE

*La haine tue toujours,
L'amour ne meurt jamais*
Gandhi

Son mari : Philippe Gafner
Son fils et sa famille : Lionel, Jessica et Thelma Gafner
Sa sœur : Christiane Chard
Son frère et son amie : Gérard Chard et Francine Grosjean
ainsi que les familles parentes et amies ont le chagrin de faire part du décès de

Madame
Gisèle Gafner

qui nous a quittés dans sa 74^e année des suites d’une longue maladie supportée avec courage.

Cormoret, le 19 février 2021

Adresse de la famille : Philippe Gafner
Vieille Route 40
2612 Cormoret

Le dernier adieu aura lieu dans l’intimité de la famille.

Nous remercions le personnel de la clinique La Chrysalide à La Chaux-de-Fonds pour ses bons soins, sa compétence et sa douceur.

Merci de penser à la ligue suisse contre le cancer.

Cet avis tient lieu de faire-part

AVIS MORTUAIRE



*Parce que l'amour
est plus fort que la mort,
époux et papa chéri,
tu es pour toujours avec nous.*



Monsieur
Gilbert Widmer

dit Gibus

qui s’est endormi paisiblement, dans sa 95^e année, entouré de ses enfants.

Ses enfants :
Danièle Widmer et son ami François
Guy-Pierre Widmer
Nicole Brea et son ami Jean-Pierre

Ses petits-enfants :
Elisa, Diego

Ses belles-sœurs et ses beaux-frères en Valais
ainsi que les familles parentes et amies.

La cérémonie d’adieu a eu lieu dans l’intimité de la famille en raison des restrictions sanitaires actuelles.

Un grand merci au personnel du home Les Bouleaux à Corgémont pour sa gentillesse, son dévouement et son accompagnement.

Adresse de la famille : Nicole Brea
Rue Neuve 36
2613 Villeret

Courtelary, le 17 février 2021.

COURTELARY

Le SEL de la Suze s’adapte et reste actif

Pour cette année 2021, en fonction de la situation sanitaire, en lieu et place des manifestations mensuelles à Courtelary, nous organiserons des événements tout au long de l’année et surtout dans différentes communes du Vallon.

On espère ainsi vous proposer : un vide dressing, un repair-café, des sorties nature (dont la sortie crème de consoude prévue avant les congés), la conférence de Père Earl Eau secours, sans oublier les journées Clean up days, déjà prévues les 17 et 18 septembre.

Comme autre nouveauté, le SEL de la Suze s’est récemment associé à la bibliothèque régionale de Saint-Imier pour l’entretien des cabines à livres. Projet est aussi lancé d’en installer dans d’autres communes du vallon. Une boîte à livres est notamment prévue à Cormoret en collaboration avec le café l’Annexe.

Les échanges entre membres sont quant à eux toujours possibles. Alors profitons de ces temps pour faire du tri, partager, donner et soutenir, car un échange pour nous, c’est plus qu’une valeur, plus qu’un objet en échanges de bosons, c’est avant tout savoir prendre du temps pour quelqu’un (connu ou inconnu), c’est une occasion de partage, d’échanges humains, de solidarité et nous savons combien ils sont importants ces jours.

N’hésitez plus, rejoignez-nous ! seldelasuze@gmail.com | lh



Entretien et installations de cabines à livres font partie des objectifs du SEL de la Suze pour cette année

LETTRE DE LECTEUR

Nous demandons le respect et le dialogue

Lettre ouverte au Conseil municipal et à la population de Courtelary

Le Conseil municipal de Courtelary a communiqué largement dans la *Feuille d’Avis du District de Courtelary* du vendredi 19 février au sujet du blocage du budget par une opposition collective. En tant que membre du groupe de personnes concerné, je souhaite faire quelques mises au point. Par sa communication, le Conseil municipal donne l’impression qu’un petit groupe d’opposants bloque la commune pour de mauvaises raisons. Il se permet même de nous qualifier de personnes hostiles à la décision de supprimer la taxe sur les chemins et leur entretien. Je trouve qu’un tel langage est un manque de respect pour des concitoyennes et concitoyens. La procédure qui a mené à la décision du budget est à mes yeux aussi un manque de respect. Aucune lettre, aucune information précise et explicite sur les intentions du Conseil n’a été envoyée aux personnes touchées par cette décision avant l’assemblée municipale du 14 décembre 2020. La décision par rapport à la suppression de la taxe des chemins et de l’entretien de plusieurs tronçons était cachée dans le budget. Ni la publication de l’ordre du jour dans la *Feuille d’Avis du District de Courtelary* du 13 novembre 2020 ni l’invitation reçue à la maison ne mentionnait la proposition explicitement. Je n’ai aucun souvenir d’avoir vu une communication ouverte et transparente avant l’assemblée municipale au sujet des propositions du Conseil.

On a l’impression que le Conseil municipal a soigneusement caché ses intentions pour ne les dévoiler que le soir de l’assemblée en expliquant le budget. Ce genre de procédé est une gifle aux citoyens et citoyens concernés par cette décision, qui n’avaient pas conscience qu’une décision lourde de conséquences pour elles et eux allait être prise et ne se sont donc probablement pas déplacés à l’assemblée. Ce n’est qu’après l’assemblée qu’une lettre personnalisée a été envoyée (et encore, certains résidents à l’année ne l’ont par reçue !) pour informer que suite au vote du budget, l’entretien des chemins serait supprimé dès le 1^{er} janvier, sauf le déneigement qui couvrirait encore tout l’hiver. Cette lettre date du 15 décembre. Vous imaginez recevoir une lettre qui vous dit que la commune cesse d’entretenir votre route deux semaines avant que cela n’entre en vigueur ? C’est un affront.

Les personnes qui vivent dans les fermes ou les maisons isolées le long des quelques chemins ruraux concernés sont des citoyennes et citoyens à part entière. Nous payons des impôts chaque année et jusqu’ici, les propriétaires fonciers ont payé 5000 francs par année pour participer à l’entretien régulier de ces chemins. Les citoyennes et les citoyens qui habitent au village, à la montagne ou au bord des chemins qui ne sont pas concernés par la mesure n’ont jamais rien payé et pourtant, la commune paie 100 % de l’entretien de ces kilomètres de routes et de chemins. L’ancienne situation était déjà une grosse inégalité, mais la nouvelle est encore pire, puisque nous devons payer le déneigement nous-mêmes, et l’entretien à long terme aussi. Pour des familles ou des personnes seules, ce sera une charge très importante. En cherchant à économiser ainsi quelques milliers de francs par année

sur un budget de plusieurs millions, le Conseil municipal nous dégrade en citoyens de seconde zone. Dans un beau village comme Courtelary, nous trouvons cela si injuste. Le Conseil municipal prétend en plus qu’il aurait instauré immédiatement après l’assemblée municipale un dialogue pour trouver des solutions. C’est une excuse un peu bidon puisque les signataires de l’opposition n’ont pas été invités et ne savaient même pas que des discussions avaient lieu. Seuls la bourgeoisie et le préposé aux cultures étaient apparemment invités. Là de nouveau, on a le sentiment qu’on ne nous respecte pas. Dans notre lettre après l’assemblée municipale, nous nous opposons à cette décision et au budget, vu que les deux sont liés, et demandons le dialogue. Il serait temps que le Conseil municipal prenne ses responsabilités et nous contacte. Nous ne souhaitons pas bloquer inutilement la commune, mais les fautes politiques, le manque de considération et l’absence de transparence du Conseil municipal avant l’assemblée municipale ne nous ont pas laissé d’autre choix que la procédure qui a été engagée. Nous espérons que nous pourrions retrouver le chemin du dialogue et qu’une solution équitable soit trouvée. Un nouveau règlement avec une taxe des chemins qui concerne tous les propriétaires fonciers serait probablement une solution, cela ferait rentrer plus d’argent et la commune pourrait entretenir tous les chemins correctement afin que la solidarité soit restaurée.

pour les opposants,
timon dennert

BIBLIOTHÈQUE
DE COURTELARY

Nouveautés

ROMANS POUR ADULTES

Retrouve-moi
| Lisa Gardner
La vengeance m’appartient
| Marie Ndiaye
La familia grande
| Camille Kouchner
Restez chez vous
| Nicolas Feuz
Le calendrier de l’après
| Nicolas Feuz
Rien ne t’efface
| Michel Bussi
Les chroniques des Bridgerton 1 et 2
| Julia Quinn
Skidamarink
| Guillaume Musso

BANDES DESSINÉES

Game over : [vol. 19]
Les filles au chocolat : [vol. 1 à 9]
Ariol : [vol. 4 à 6]
Anatole Latuile :
Sauve qui peut ! [vol. 10]
Mortelle Adèle :
Funky Soumoute [vol. 15]
Lou ! Sonata :
Premier mouvement [vol. 1]
Ma mère et moi :
On reste en contact ! [vol. 6]

ALBUMS POUR ENFANTS

C’est mon arbre | Olivier Tallec
Les orteils n’ont pas de nom
| Jean Leroy
Parfois, on a l’impression
qu’il ne se passe rien... | Simon Prien
Jules et le renard
| Joe Todd

Les bibliothécaires se réjouissent de votre visite et vous souhaitent de beaux moments de lecture ! | adp

COMMUNE DE CORMORET AVIS OFFICIELS



La fibre optique arrive dans la localité

La population a constaté que des fouilles ont été lancées en divers endroits sur les routes communales. Ces creusages ont permis d'installer les équipements nécessaires à la pose de la fibre optique, très attendue par les internautes. Les chambres équipées, Swisscom pourra tirer ensuite le câblage de cette fibre optique; cette opération sera menée cette année encore.

Il n'est pas impossible que certaines fouilles doivent être rouvertes dans le courant de la belle saison; informée par les entreprises impliquées, la Municipalité relaie cet avertissement à l'attention des habitants, qui ne s'en étonneront donc pas. Une fois le nouveau réseau en fonction, on aura le choix, à Cormoret, entre plusieurs fournisseurs d'internet à haut débit. | cm

Le programme 20-23 revu à la baisse

Réuni en séance le 9 février dernier, le Conseil municipal s'est penché sur le programme de la législature 2020-2023, lequel avait été laissé partiellement en suspens, en attendant le verdict populaire sur le projet de fusion des communes Haut-Vallon. L'Exécutif local a fixé les priorités de ce programme, en fonction de moyens financiers qui resteront limités; il faut en effet s'attendre à des diminutions de recettes fiscales dues aux effets de la crise sanitaire. De ce fait, certains projets seront étalés dans le temps.

Tout ce qui a déjà été engagé sera évidemment terminé; on pense notamment ici aux travaux routiers et autres rénovations déjà adjugés. Pour le reste, le Conseil municipal concentrera son travail sur les objets qui ne coûtent rien, en particulier les révisions législatives et les discussions en vue de nouvelles collaborations intercommunales. A ce dernier titre, on parlera rapidement du domaine général des déchets. Signalons que le dialogue est déjà engagé, avec Courtelary et Saint-Imier, concernant le cas précis des déchets spéciaux. | cm

Une démission regrettée

Le Conseil municipal a pris connaissance avec regret de la démission présentée par Marlyse Binggeli, aide-concierge, pour le 30 avril prochain. Il la remercie chaleureusement pour l'excellence de son travail

et la qualité de sa collaboration. Les autorités vont étudier rapidement les différentes solutions pour repourvoir ce poste. Des informations suivront dans ces Avis officiels. | cm

Accès à internet: l'insatisfaction règne à Mont-Crosin



A Mont-Crosin comme ailleurs sur la chaîne de montagne, l'internet à haut débit est à peu près aussi aléatoire que les arcs-en-ciel...

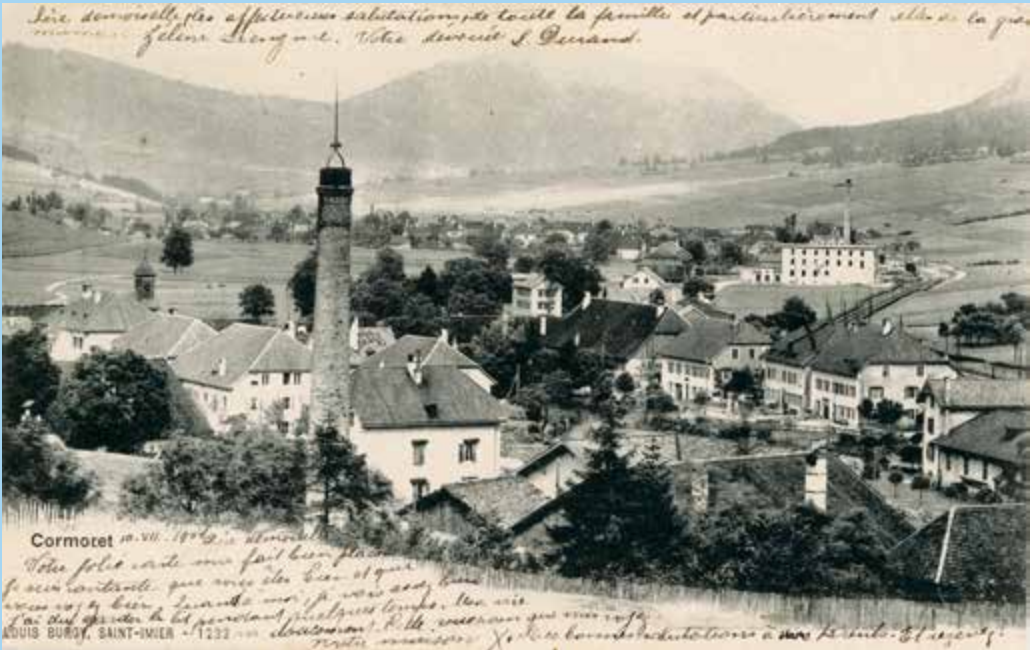
La Municipalité a mené tout récemment un sondage auprès des habitants de Mont-Crosin, afin de connaître leur taux de satisfaction quant à la fourniture d'accès internet dans ce quartier de la commune. Résultat: une moitié des personnes consultées expriment leur insatisfaction, en particulier concernant leurs besoins en haut débit. Après consultations des différents opérateurs, il s'avère

qu'aucune amélioration n'est attendue à court terme. La possibilité a été étudiée de créer un réseau privé sur la montagne, mais elle a été abandonnée en raison du peu d'enthousiasme rencontré auprès des communes voisines. Il a donc finalement été décidé de faire pression, à plusieurs, auprès des opérateurs. Courtelary, Villeret et Saint-Imier seront invités à se joindre

à la démarche, qui concernera donc toute la chaîne de Mont-Soleil et Mont-Crosin. Les intervenants vont insister sur le mandat de service public que doit remplir Swisscom auprès de la population helvétique dans toute sa diversité géographique. Sans antenne... Les contacts pris révèlent que Swisscom ne se montre

pas réticente, tout au contraire, mais souligne que pour garantir un débit suffisant aux habitants de la montagne, il faudra très probablement envisager de construire une nouvelle antenne dans ce secteur. Or si la population locale s'y oppose, rien de plus ne pourra être entrepris pour améliorer son accès à la Toile. | cm

NOTRE HISTOIRE en images avec MEMOIRES D'ICI



Cormoret, date du cachet postal: 10 juillet 1903

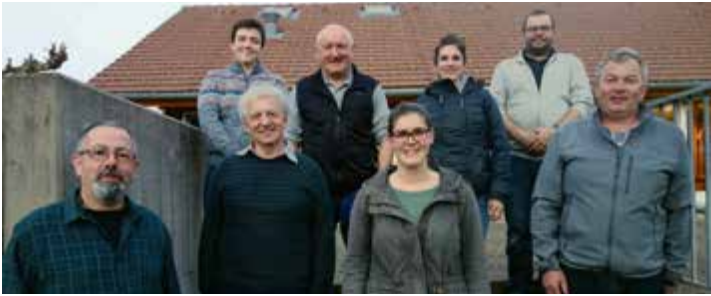
La cheminée en briques au premier plan appartient à la station de captage de La Raissette. La station a été construite en 1892, à l'endroit même où la source jaillit, à 718 mètres d'altitude. On reconnaît le clocher du collège à gauche et le quartier du « Petit-Bâle » à droite. A l'arrière-plan, le village de Courtelary se déploie. Le bâtiment avec la cheminée, à côté de la voie de chemin de fer, est la fabrique de pâte à papier inaugurée en 1897. Camille Bloch s'installera dans ses locaux dans les années 1930. Carte postale éditée par Louis Burgy à Saint-Imier.

© Mémoires d'Ici, Fonds Roland Choffat

COMMUNE DE COURTELARY AVIS OFFICIELS



L'Exécutif local en image



Enfin au complet, depuis l'élection complémentaire du 14 février dernier, le Conseil municipal s'est réuni de manière informelle, mardi soir, avec ses trois nouveaux membres qui entrent officiellement en fonction le 1^{er} mars. Sur les marches à l'Ouest du centre communal, avec la dis-

tance sanitaire mais en tombant brièvement le masque, on reconnaît, de gauche à droite: devant, Benjamin Rindlisbacher, Roberto Previtali, Roxane Zürcher et Philippe Cattin; derrière, Théo Brand, Hubert Droz, Jenny Mérillat et le secrétaire-caissier municipal Vincent Fleury. | cm

LETTRE DE LECTEUR

Que l'eau est chère à Villeret

L'année passée, nous avons accepté de payer une jolie somme pour l'aménagement du Ruisselet, qui ne nous a jamais posé de problème. Pour le Bez, les sommes sont énormes. Presque deux petits millions pour la commune et plus de 4500 000 francs pour l'Etat. Les riverains en aval du parc arrière de l'Eléphant sont surpris et très déçus.

Passage piéton et places de parc supprimés

Ce ruisseau sous tuyau sera à l'air libre et va supprimer un passage pour piéton et des places de parc. Mon entrée d'immeuble se fera par une passerelle. A bon entendre.

| carlo châtelain

Réclame

Pour vous démarquer en un clin d'œil

Agence de communication

Logo / Graphisme
Site internet

Campagne publicitaire
Création de stand

Multimédia
www.clin-d-oeil.net



Crèche Les Razmokets



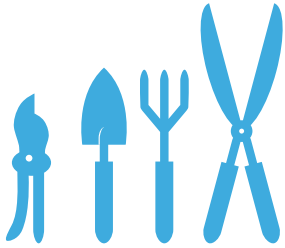
C'est ludique et cela représente les différents groupes dans lesquels les enfants sont accueillis à la Crèche Les Razmokets. Remis au goût du jour par Agnès Jeanneret, ASE à la crèche, le nouveau panneau qui indique l'entrée du lieu est le fruit d'un joli travail pour lequel elle a été remerciée. | *cm*

Cours de taille des arbres fruitiers

Limité à 15 personnes, en extérieur, et respectant les directives édictées par le Conseil Fédéral, le cours de taille des arbres fruitiers aura bien lieu le samedi 6 mars. Rendez-vous est donné à 9h devant l'école de Sonvilier.

La Société d'arboriculture de Sonvilier et environs invite les personnes intéressées à prendre part à cette journée de remise à jour de leurs connaissances.

Pour d'autres informations, voir sous: www.arboriculture-sonvilier.com | *bd*



Baisse du prix du gaz naturel

Les tarifs de vente du gaz naturel aux clients des Services techniques de Saint-Imier vont être adaptés à la baisse avec effet au 1^{er} janvier dernier. Il s'agit ainsi de répercuter la diminution du prix d'achat.

Au total, le prix 2021 sera 0,2 ct/kWh plus bas qu'en 2020 pour l'ensemble des segments clientèle des Services techniques. Le tarif chauffage

passera par exemple de 7,42 ct/kWh à 7,22 ct/kWh hors taxes. La taxe d'abonnement reste inchangée à 240 francs par mois.

Rappelons que le prix du gaz est composé de celui de l'énergie proprement dite, de l'entretien des réseaux de transport et de distribution et de la taxe CO₂ de la Confédération. | *cm*

AIDE SUISSE À LA MONTAGNE

Des dons pour la formation continue

La collaboration entre l'Aide suisse à la montagne et la Fédération suisse pour la formation continue SVEB est couronnée de succès. L'Aide suisse à la montagne a déjà versé plus d'un demi-million de francs au total et elle va poursuivre ce programme.

La numérisation est l'un des plus puissants moteurs du changement économique dans le monde entier. Elle offre une formidable opportunité pour les régions de montagne suisses. Les désavantages géographiques des régions éloignées, tels que les longs itinéraires de transport ou les courtes périodes de végétation, ne jouent plus un rôle majeur dans l'espace virtuel. Il est donc d'autant plus important que les entreprises des régions de montagne soient en mesure de réaliser leur transformation numérique. Pour les aider à atteindre cet objectif, l'Aide suisse à la montagne a lancé un programme de formation continue il y a un peu plus de

deux ans. Il permet aux petits et micro-entrepreneurs, ainsi qu'à leurs collaborateurs, de suivre des cours à moitié prix dans le domaine de la numérisation et de la digitalisation. A cet effet, la Fédération suisse pour la formation continue SVEB met à disposition sa plate-forme de cours www.formationcontinue.swiss. L'offre comprend actuellement plusieurs milliers de cours dans toute la Suisse.

Compétences numériques les plus diverses

Depuis son lancement, plus de 500 personnes ont déjà profité de l'offre et ont suivi une formation continue dans le domaine des compétences numériques et digitales. L'offre

permet d'une part l'acquisition de compétences techniques dans des domaines aussi variés que les applications Office, l'utilisation de Photoshop, la création et l'exploitation d'une boutique en ligne, la réalisation de vidéos web, etc. D'autre part, elle propose aussi des cours de management permettant de maîtriser les défis de la transformation numérique. Un demi-million de francs de dons pour pouvoir proposer ces cours à prix réduit a déjà été utilisé. «Nous sommes convaincus que cet argent est très bien investi», dit Regula Straub, codirectrice de l'Aide suisse à la montagne. «Il contribue directement à l'accroissement de la compétitivité des régions de montagne.» | *am*

PAROISSE RÉFORMÉE DE SONVILIER

Venir en aide aux plus démunis

La soupe PPP et le pain du partage auront lieu cette année sous une forme un peu spéciale, crise sanitaire oblige.

Samedi 6 mars, dès 11 h 30, devant la maison de paroisse de Sonvilier, nous vous attendons nombreux pour venir chercher votre soupe à l'emporter. Pensez à amener vos contenants!

Afin de gérer les quantités, nous vous demandons, si possible, de vous inscrire par message ou téléphone au 079 725 15 41 (Béa Ogi). Mais pas de soucis, il y aura de toute façon un peu plus de soupe. Nous comptons sur vous.

Achetez une soupe et/ou un pain et aidez ainsi les plus démunis.

| *paroisse réformée de sonvilier*

Samedi 6 mars, dès 11 h 30
Maison de paroisse, Sonvilier



Réclame

Partout à votre secours, jour et nuit!

Devenez donateur: www.rega.ch

Numéro national
0842 80 40 20

Secteur Tramelan, Les Reussilles et Mont-Tramelan:
SAMD, 032 487 68 78

Secteur La Heutte, Péry, Orvin, Frinvilier, Plagne, Vauffelin et Romont:
Service du Bas-Vallon, 032 358 53 53

Secteur Vallon de Saint-Imier (de La Ferrière à Sonceboz-Sombeval):
SASDOVAL, 032 941 31 33

ou inscription en ligne à l'adresse www.opanspitex.ch

Pour vous – chez vous

AIDE ET SOINS A DOMICILE

ACCUEIL DE JOUR FOYER DE JOUR

Vous avez besoin d'aide, votre mobilité est réduite
Au choix de 1 à 5 jours par semaine

Nous proposons de 9h à 17h:

- Des jeux de société
- De la gymnastique douce
- Des activités à l'extérieur
- Concert et spectacle
- Du repos
- Des repas de qualité
- Un service de transport de Courtelary à Renan

LA ROSERAIE, FOYER DE JOUR
LES FONTENAYES 19, 2610 SAINT-IMIER
032 942 45 45, WWW.LAROSERAIE.CH

Si l'on ne s'y met pas, alors qui le fera ?

Pour la défense des droits humains
Passe aux actes sur amnesty.ch

AMNESTY INTERNATIONAL

JOURNÉE MONDIALE DE PRIÈRE SUISSE

Le Vanuatu, pays de la Journée mondiale de prière

En 2021, les femmes ont écrit la liturgie sur le thème *Bâtir sur le roc*

Les initiées le savent : chaque premier vendredi de mars, la Journée mondiale de prière est célébrée partout dans le monde avec un office religieux provenant, chaque année, d'un pays différent.

Pour 2021, les femmes Ni-Vanuatu ont écrit la liturgie (Ni-Vanuatu est le nom que la population du Vanuatu se donne).

Le Vanuatu est un groupe d'îles du Pacifique Sud qui fait partie de la ceinture de feu du Pacifique. Le pays et sa population sont constamment menacés par des catastrophes naturelles telles que les éruptions volcaniques, les tremblements de terre, les cyclones et les raz-de-marée. Toutefois, ces terres possèdent aussi de nombreuses beautés : des plages de sable blanc et noir, des récifs coralliens, une nature intacte avec une très riche faune et flore.

Les habitants de ces îles, appelés Ni-Vanuatu, conservent leurs anciennes coutumes et traditions. La grande majorité de la population appartient à une confession chrétienne. Des femmes de différentes églises ont conçu une liturgie autour du thème *Bâtir sur le roc*, dans laquelle elles décrivent aussi les défis auxquels, en particu-

lier, les jeunes sont confrontés. Ces femmes trouvent du soutien dans leurs communautés religieuses et du réconfort dans leur foi. *Bâtir sur le roc* signifie pour elles, comme nous l'apprend également le Sermon sur la montagne de Matthieu (Mt 7 : 24-27) : non seulement écouter les paroles de Jésus, mais aussi les mettre en pratique. Le Comité de la Journée mondiale de prière souhaite la bénédiction de Dieu pour toutes les célébrations !

| /c

www.wgt.ch

Dons 61-768152-1
IBAN CH85 0900 0000 6176 8152 1

Vendredi 5 mars
Saint-Imier
Eglise catholique romaine
19h

Tramelan
Eglise réformée
18h, 19h, 20h

Corgémont
Eglise catholique
19h30

Mercredi 3 mars
Sonvilier
Eglise, 17h 15



RECETTE D'ICI

Tiramisù à l'orange

Les recettes sont composées de produits saisonniers de la région

INGRÉDIENTS

- 4 oranges Tarocco
- 1cs sucre brut
- Crème au mascarpone
- 250g mascarpone
- 2,5dl crème entière (35%)
- 100g sucre brut
- 1gousse de vanille
- Finitions
- 16-18 boudoirs
- Au moment de servir
- 1-2 oranges Tarocco
- 1cs pistaches concassées



PRÉPARATION

- Peler les oranges à vif, presser chaque écorce au-dessus d'un saladier pour en récupérer le jus. Couper les oranges par la moitié, retirer les fibres blanches et couper en cubes et les verser dans le saladier. Saupoudrer du sucre, mélanger et réserver au frais.
- Verser le mascarpone, la crème entière et le sucre dans un saladier. Fendre la gousse de vanille, gratter les graines, ajouter à la crème au mascarpone et fouetter avec le batteur électrique jusqu'à obtention d'une masse ferme.
- Déposer les boudoirs au fond d'un plat, côté sucre vers le bas. Verser les dés d'oranges sur les biscuits avec le jus. Répartir la masse au mascarpone sur les fruits. Mettre au frais, à couvert, environ 3h.
- Peler les oranges à vif, prélever les filets et décorer le tiramisù. Parsemer de pistaches concassées.

Rubrique offerte par

BOULANGERIE – PÂTISSERIE – ALIMENTATION GÉNÉRALE

chez jean-pierre

Saint-Imier – Villeret – Courtelary – Cortébert – Corgémont

Ouvert le dimanche matin

032 944 11 39

PARTI SOCIALISTE DU JURA BERNOIS

Un soutien clair et net au projet alternatif

Votation cantonale du 7 mars
Modification de la Loi sur le commerce et l'industrie

Non à la péjoration des conditions de travail dans le commerce de détail, mais oui à la lutte contre le tabagisme électronique : c'est en résumé la position du Parti socialiste qui recommande vivement aux électrices et électeurs bernois de rejeter le projet principal et d'approuver le projet alternatif.

En effet, si personne ne s'oppose à ce que la cigarette électronique soit soumise aux mêmes prescriptions que les autres articles liés à la fumée, il est parfaitement inadmissible que l'on

profite de cette révision de la Loi sur le commerce pour faire un pas vers une ouverture accrue des magasins le dimanche. En effet : cela entraînerait une nette détérioration des conditions de travail du personnel du commerce de détail, déjà souvent précaires ; le dimanche doit demeurer un jour de repos pour le plus grand nombre, consacré aux loisirs, à la vie sociale et familiale ; une telle mesure serait très défavorable aux petits commerces, déjà bien affaiblis par la pandémie et soumis à la rude concurrence du com-

merce en ligne, et profiterait surtout aux grands magasins, plus flexibles ; le Jura bernois n'a rien à gagner à de telles ouvertures dominicales, ce seraient les centres commerciaux situés aux abords des villes qui draineraient la quasi-totalité des consommateurs du dimanche...

Les arguments sont clairs et limpides, notre réponse de citoyennes et citoyens doit l'être tout autant : non au projet principal, oui au projet alternatif (et croix dans la case *projet alternatif*). | *parti socialiste du jura bernois*

Le clin d'œil
www.dessindepresse.ch

Mesures Covid-19: Les musées peuvent rouvrir

ESPÈCES DISPARUES

Tony

ELA SUISSE

Lancement du coffret *HEALTH BOX*

Ce lancement intervient dans la semaine de la Journée internationale des maladies rares (dimanche 28 février) avec l’objectif de sensibiliser l’opinion public aux leucodystrophies (groupe de maladies génétiques orphelines affectant principalement les enfants)

Ce kit sanitaire répond à la demande actuelle de matériel de protection individuel dans le contexte de l’épidémie de Covid-19 et contient 20 masques chirurgicaux (EN 14683 :2019+AC :2019 Type IIR), 1 solution hydroalcoolique au thym (10 cl), 2 étuis protège-masque en polypropylène recyclable.

Ces trois produits ont été conçus au cours de l’année 2020 par des sociétés suisses souhaitant apporter des solutions à la population helvétique face à la pandémie de coronavirus.

Le label *Swiss Made* de ce coffret garantit une haute qualité des produits proposés ainsi que le respect des normes de certification *Swissmedic* pour les masques chirurgicaux et des exigences sanitaires pour la solution hydroalcoolique.

Conception du projet

L’aventure du projet *HEALTH BOX – SWISS MADE* débute lors du week-end annuel de l’association ELA Suisse qui s’est déroulé durant la première semaine du mois d’août 2020.

Lors de cet événement, un papa de l’association présente un étui pour masque à l’équipe d’ELA Suisse. Séduit par ce produit, le directeur d’ELA Suisse, Pascal Priamo, imagine de réaliser un étui de ce type avec une entreprise helvétique; personnalisable pour les sociétés et en faveur de la cause des enfants d’ELA.

Suite à un contact avec Nazareno Cirulli, conseiller technico-commercial chez Biella Suisse SA, les ingénieurs de



HEALTH BOX – SWISS MADE, photo: Marina Forney

la firme de Brügg confirment la possibilité de réaliser des protège-masques en polypropylène recyclable.

Grâce à la validation du projet par la direction générale de Biella ainsi que par ses actionnaires (groupe Exacompta-Clairefontaine), la production est lancée. A ce jour, plus de 20 000 étuis *Biella support ELA* ont été produits; avec comme clients notamment: la clinique

Hirslanden Birshof, un groupe de pharmacies neuchâteloises ou encore la Caisse des médecins de Suisse romande.

L’intérêt engendré par les étuis *Biella support ELA* a encouragé le directeur d’ELA Suisse dans l’idée de réunir deux autres produits *Swiss Made* également développés durant l’épidémie de Covid-19.

Pascal Priamo contacte Morena Pozner et le Dr André

Piguet, co-fondateurs d’Amyna3, pour leur présenter son projet. Les administrateurs de la fabrique de masques chirurgicaux, basée à Corgémont, sont aussitôt enthousiasmés par cette opération solidaire.

Concernant la solution hydroalcoolique, c’est la Maison Morand de Martigny que Pascal Priamo sollicite pour rejoindre l’aventure. Déjà enga-

gés en faveur des enfants d’ELA depuis plusieurs années, Fabrice Haenni, directeur de la Distillerie Louis Morand & Cie SA, et Julien Pinieri, membre de la direction et responsable des ventes, adhèrent immédiatement au projet. Morand SA intègre sa solution hydroalcoolique au thym dans la *HEALTH BOX – SWISS MADE* et propose de gérer l’intégralité de la logistique du projet.

La confection des boîtes est réalisée manuellement à la Distillerie Morand par les travailleurs des ateliers intégrés de la FOVAHM (Fondation valaisanne en faveur des personnes handicapées mentales).

Actualité

Les premières centaines de coffrets sont produites et le lancement officiel de la *HEALTH BOX – SWISS MADE* a lieu cette semaine. Dans un premier temps, elle est proposée au grand public dans les points de vente suivants:

- boutique Morand à Martigny (rue de Plaisance 2);
- Pop Up Morand & Friends à Conthey (Forum des Alpes);
- magasin Au Bonheur des Animaux à Tavannes (route de Tramelan 7);
- en ligne sur les sites: www.bonheur-des-animaux.ch et www.amyna3.ch

Chaque coffret vendu permet de soutenir les enfants affectés par une leucodystrophie ainsi que la lutte contre ces maladies rares.

Les associés du projet *HEALTH BOX – SWISS MADE* recherchent actuellement des partenaires de distribution pour faire rayonner ce coffret utile et solidaire.

Un appel est également lancé aux sociétés qui souhaiteraient offrir une *HEALTH BOX – SWISS MADE* à leurs partenaires, clients et collaborateurs pour leur transmettre un message de bienveillance en cette période troublée ou en tant que cadeau d’affaires. | [ela](#)

DIVERSTISSEMENT

Sudoku N° 0016

facile

5		4		7				2
					6		5	
7	2		1			8		
		1		9			8	
9			8	4	2			6
	8			6		9		
		3			9		2	5
	4		3					
8				5		1		7

TERRE DES HOMMES

Traditionnelle vente d’oranges bousculée, mais présente !

Le contexte de pandémie actuel menace la traditionnelle vente d’oranges de Terre des hommes. Depuis 1962, ce sont près de 1500 bénévoles de toute la Suisse qui se mobilisent chaque année en faveur des enfants, également dans la région de Bienne et du Jura bernois. Le Covid-19 réduit fortement le nombre de points de vente. Heureusement, le 5 mars, les oranges virtuelles font leur grande entrée!

Moins de stands de rue cette année

Pour la première fois en presque 60 ans, l’action de solidarité de Terre des hommes (Tdh) est menacée. Cette année, l’ampleur de la vente d’oranges sera fortement diminuée. Quelques stands seront cependant prêts à accueillir le

public – un protocole de protection stricte y sera appliqué.

Les bénévoles de Tdh du groupe bénévole Bienne/Jura bernois seront présents aux lieux suivants:

- Villeret, 5 mars, de 9 h à 12 h et de 15 h à 17 h30, devant le magasin PAM;
- Saint-Imier, 5 mars, de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h, devant le Restaurant de la Place;
- Corgémont, 6 mars, de 8 h à 12 h, devant la laiterie;
- Bienne, 6 mars, de 9 h à 13 h, Place centrale.

Il est également possible d’offrir son soutien à cette action en faisant un versement directement sur le compte postal du groupe bénévole: 25-5040-9.

Soutenir tout en s’amusant

Dans ce contexte de crise, la distanciation est de mise, mais la solidarité l’est aussi! Pour combiner ces deux principes, Tdh innove et crée les oranges virtuelles: grâce à cette nouvelle plateforme, les donateurs peuvent acheter des oranges – virtuelles – depuis leur canapé. Le jeu proposé sur la plateforme donne la possibilité de challenger ses proches en partageant son score tout en finançant des projets d’aide à l’enfance. Avec 15 fr. par exemple, soit l’équivalent de 5 oranges, 3 enfants bénéficient d’une consultation médicale au Burkina Faso. www.myorange.tdh.ch sera actif dès le 5 mars.

Aujourd’hui plus que jamais, chaque don compte. Les fonds récoltés seront versés

en faveur des programmes en santé, protection et urgence. Depuis l’apparition du Covid-19, les besoins sur le terrain ont considérablement augmenté. La fermeture des écoles a rendu les enfants d’autant plus vulnérables face au décrochage scolaire, à l’exploitation sexuelle, à la malnutrition, au mariage forcé et aux violences domestiques. Les interventions sur place doivent être renforcées et Tdh a besoin du soutien du public.

Tdh salue la motivation de ses bénévoles qui souhaitent maintenir leur engagement en faveur des enfants, malgré le contexte particulier, et remercie les personnes qui soutiendront cette action.

| [tdh](#)

CLIN D’OBJECTIF



Clin d’œil de l’un de nos abonnés en Espagne

PARTI SOCIALISTE DU JURA BERNOIS

Votations fédérales du 7 mars: les positions socialistes

Non à l’initiative anti-burqa. Cette initiative est hypocrite, car elle soulève un problème qui n’existe pas vraiment en Suisse. Elle est hypocrite, parce qu’elle stigmatise les femmes et non ceux qui les oppressent. Elle est hypocrite, parce qu’elle émane de milieux xénophobes et anti-féministes, de milieux qui ont combattu toutes les améliorations du statut des femmes dans notre société. Et elle est injuste parce que, pour quelques fon-

damentalistes, souvent riches touristes des Emirats ou d’Arabie, on cloue au pilori les musulmans/es de Suisse qui, dans leur immense majorité, rejettent autant que nous la burqa.

Non à la Loi sur l’identité électronique. Il est inadmissible, et pour tout dire scandaleux que ce projet de passeport électronique soit abandonné à des entreprises privées dont on comprend sans peine les avantages qu’elles pourraient

tirer de la maîtrise des données que l’Etat leur transmettrait. Les données privées des citoyens/nés ne doivent pas être commercialisées. Elles doivent bénéficier d’une protection absolue. Et rester, à ce titre, sous le contrôle de l’Etat démocratique.

Non à l’accord de libre-échange avec l’Indonésie. Une majorité de socialistes rejette cet accord, estimant insuffisantes la prise en compte des

enjeux environnementaux et les mesures de contrôle réel des mesures préconisées. Par ailleurs, cet accord constitue également un pas supplémentaire vers la libéralisation du commerce des denrées agricoles, ce qui ne saurait être dans l’intérêt des paysans suisses. Une minorité cependant salue un accord qui devrait notamment introduire des critères de durabilité dans la production d’huile de palme. | [psjb](#)

FOOTBALL CLUB COURTELARY

Une reprise en douceur, mais que cela fait du bien

L’équipe des Women est prête à en découdre, un premier match est agendé en avril, si la situation sanitaire le permet



Nous avons quitté les joueuses du FC Courtelary avant leur dernier match de championnat, qui n’avait pu se jouer, à la suite des décisions sanitaires du Conseil Fédéral. La première partie du tour s’était donc arrêtée brusquement le 23 octobre 2020.

A l’heure actuelle, il est difficile d’imaginer un retour à la

normale imminent, mais les autorités ont permis un retour aux entraînements en petits comités, et sans contacts. Les installations sportives n’étant pas encore prêtes, c’est avec une préparation physique que les joueuses de Magri anticipent le tant espéré retour sur le terrain. Au programme : course à pied et endurance

dans le village et les alentours. Par groupe de 4 ou 5, nos footballeuses reprennent gentiment le rythme à travers Courtelary, avec une bonne dose de motivation et leurs lampes frontales. D’ailleurs si tout cela vous donne envie, l’équipe féminine recherche toujours de nouvelles joueuses, n’hésitez pas à nous contacter sur notre page Face-

book ou Instagram. Vous pouvez également nous contacter si vous avez des bons Migros support your sport à donner. Vu la période compliquée, tout don est très important pour le club.

Tous les acteurs du football amateur espèrent piétiner le gazon au plus vite et les prévisions de l’ASF laissent entrevoir une petite lueur au bout du tun-

nel. En effet, le match face au FC Alle qui devait se dérouler au mois d’octobre dernier a déjà été agendé au 10 avril. Nicolas Magri est confiant et espère que ses joueuses seront prêtes à affronter ce match ainsi que le début du 2^e tour, planifié une semaine plus tard.

Cette deuxième partie du championnat se déroulera

principalement à l’extérieur et les Women sont déterminées à remonter au classement et à retrouver la place qu’elles occupaient avant l’arrivée du Coco. Un objectif tout à fait réalisable pour l’équipe de Magri qui a hâte de vous retrouver très prochainement au terrain de la Praye.

| nm

HOCKEY CLUB CORTÉBERT

Sans eux, la situation serait critique

Le HC Cortébert tient à remercier la boucherie Allan Vuitel de Cormoret qui a offert les prix du concours du poids du cochon, ce dernier venant de Gilbert Pauli de Villeret qui l’a nourri durant 100 jours et qui a finalement atteint un

poids de 103 kg. Merci à tous les participants et joueurs. Merci à la brasserie de la Meute à La Chaux-de-Fonds pour le sponsoring des ventes de bières, ainsi qu’à son organisateur Hugo Fischer. Sans ces sponsors, le club se trou-

verait dans une situation très critique, donc un vraiment un grand merci. Le club est bel et bien sur pied, les 23 joueurs attendent la saison à venir pour participer à la 79^e année de hockey sur glace du HC Cortébert. | craps



HOCKEY CLUB SAINT-IMIER

Deux défenseurs de talent

Robin Vuilleumier et Anthony Tomat rejoignent l’équipe des jaunes et noirs. Le premier avait déjà mouillé le maillot pour le HC Saint-Imier durant la saison 2013-2014 alors qu’il aiguissait son talent aux portes de la Ligue nationale B avec la HC La Chaux-de-Fonds où il évoluera à 106 reprises. Après un passage à Franches-Montagnes, Sion et trois saisons à Université Neuchâtel, Robin Vuilleumier est de retour en Erguël. Plusieurs fois courtisé par le pensionnaire de la Clientis Arena, ce défenseur de 25 ans a été séduit par le projet de son nouveau club.

A Saint-Imier, Robin retrouvera passablement de ses anciens coéquipiers Juniors Elites du HCC, ainsi que Steve Pochon avec qui il a joué chez les Abeilles des montagnes neuchâteloises. Le HC Saint-Imier cherchait un remplaçant pour remédier au départ à l’étranger de Evan Fluri, avec Robin Vuilleumier, il a trouvé la perle rare, un défenseur talentueux aux aspirations offensives.



Anthony Tomat (à gauche) a signé pour une troisième saison avec les jaunes et noirs. Robin Vuilleumier (à droite) s’apprête à signer la convention lui ouvrant le vestiaire des Bats.



Quant à Anthony Tomat, solide gabarit au demeurant et bon relanceur, il a décidé de remplir pour une troisième saison avec les Bats. Le Chaux-de-Fonnier a parafé son engagement le week-end passé. Cette bonne nouvelle traduit une grande stabilité dans les rangs imériens. Tout en étant économe, le HC Saint-Imier semble être une bonne adresse où l’esprit du vestiaire,

du club, n’est pas étranger en cette période emprunte de doutes. Avec les portiers Frédéric Dorthe et Raphaël Gigon, les défenseurs Fabien Kolly, Jonathan Ast, Vivian Pelletier, Ludovic Schneider et Yoann Adatte, Anthony Tomat et Robin Vuilleumier, les Imériens semblent solidement armés pour endiguer les assauts de leurs futurs adversaires. | gd

Réclame

Prévoyance optimale

clientis.ch/prévoyance

Privor compte prévoyance pilier 3a

Augmentez vos chances de rendement avec des titres.

Clientis

Caisse d’Epargne Courtelary

URGENCES

PHARMACIES DE GARDE

SAINT-IMIER
Du 26 février au 4 mars: Pharmacie Amavita, 032 941 21 94
Samedi: 13h30-16h, 19h15-19h45
Dimanches et jours fériés: 11h-12h, 19h15-19h45

TRAMELAN
Du 26 février au 4 mars: Pharmacie Amavita, 058 878 23 50, J. Stil-Baudry
Dimanches et jours fériés: 11h-12h et 18h30-18h45

Changement de service le vendredi à 8h. Les éventuelles modifications de dernière minute du service de garde seront annoncées sur le répondeur de la pharmacie concernée.

AMBULANCE ET URGENCES

144

MÉDECINS DE GARDE

ORVIN, SAUGE ET ROMONT
24 heures sur 24 0900 900 024
www.cabinetdurgencesbienne.ch

DE LA FERRIÈRE À PÉRY-LA HEUTTE
24 heures sur 24
032 941 37 37

TRAMELAN 0900 93 55 55
En semaine: 18h-8h
Samedi, dimanche, jeudi et jours fériés: 24 heures sur 24

PERMANENCES DES SERVICES FUNÈBRES

VALLON DE SAINT-IMIER
0800 225 500
Par8 : 0848 778 888

SERVICE D'URGENCE DENTISTES

032 466 34 34

SOINS À DOMICILE

SAMAIDD VALLON DE SAINT-IMIER
aide et maintien à domicile, soins en diabétologie
079 439 28 95
samaidd@bluewin.ch
www.samaidd.com

SASDOVAL SAINT-IMIER
rue de Jonchères 60
032 941 31 33
sasdoval@bluewin.ch
www.sasdoval.ch

SERVICE DU BAS-VALLON
032 358 53 53
Tél. national 0842 80 40 20
secretariat@sasdbasvallon.ch
www.sasdbasvallon.ch

GARAGE DE SERVICE

032 489 28 28, 0800 140 140

LOISIRS

ACTION JEUNESSE RÉGIONALE

TRAMELAN rue du Pont 20
Jeudi: 16h-18h
Vendredi: 17h-21h

CENTRE ANIMATION JEUNESSE

PÉRY-LA HEUTTE
Mercredi: 13h-18h
Jeudi: 13h30-18h
Vendredi: 13h-22h
www.cajpery.wix.com

CENTRES DE RECHERCHES, DOCUMENTATION ET ARCHIVES

CEJARE SAINT-IMIER
rue du Midi 6
Sur rendez-vous, en principe:
lundi et mercredi: 9h-17h
032 941 55 45
cejare@cejare.ch
www.cejare.ch

MÉMOIRES D'ICI
SAINT-IMIER rue du Midi 6
Lundi et jeudi: 14h-18h
032 941 55 55
contact@m-ici.ch
www.m-ici.ch

ESPACE JEUNESSE ERGUËL

SAINT-IMIER rue du Marché 1

Mardi: 16h-18h, accueil en cas de besoin/projets
Mercredi: 14h-18h, activités diverses selon programme (voir site internet)
Jeudi et vendredi: 15h15-18h, accueil adolescents 10-17 ans

032 940 12 17
espacejeunesse@saint-imier.ch
www.e-j-e.ch
 *espacejeunesseerguel*
 *espacejeunesse.derguel*

BIBLIOBUS UPJ

www.bibliobus.ch

CORGÉMONT gare
Mardi 9 mars: 15h15-17h

LA FERRIÈRE commune
Samedi 13 mars: 9h45-11h45

FRINVILLIER
Mardi 23 mars: 16h30-17h15

ORVIN centre du village
Mardi 9 mars: 17h45-19h30
En cas de route fermée ou de travaux, le bibliobus peut s'arrêter à la rue des Longchamps, derrière le Temple.

PLAGNE ancienne école primaire
Vendredi 26 février: 17h30-19h15

ROMONT entrée du village
Vendredi 26 février: 16h-17h

SONCEBOZ-SOMBEVAL commune
Mardi 2 mars: 16h30-19h30

VAUFFELIN place du village
Vendredi 26 février: 14h30-15h30

BIBLIOTHÈQUES

CORMORET collège
Mardi: 17h-18h30

CORTÉBERT
école, rez-de-chaussée
Mercredi: 13h30-14h, 19h30-20h

COURTELARY collège
Lundi: 15h-17h30
Mardi: 17h-19h
Jeudi: 15h-16h30
Vendredi: 9h30-10h30

BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE SAINT-IMIER
rue du Marché 6

Horaires spéciaux
Jeudi et vendredi: 9h-11h, ouverture dédiée aux personnes vulnérables
Mercredi, jeudi et vendredi: 14h-18h, ouverture dédiée aux enfants, adolescents et adultes

Située dans le bâtiment du Relais culturel d'Erguël, la Bibliothèque régionale vous accueille sur trois étages

032 941 51 41
bibliotheque@saint-imier.ch
www.saint-imier.ch/bibliotheque
Catalogue en ligne : nouveautés

SONVILIER collège
Lundi: 17h-19h
Mercredi: 16h-18h

PÉRY-LA HEUTTE collège
Mardi: 15h15-17h15
Jeudi: 17h-19h

VILLERET rue principale 20
Mardi: 9h-10h, 15h-18h
Jeudi: 18h15-19h

CHEZ CAMILLE BLOCH LA CHOCOLATERIE À CROQUER

COURTELARY
Grand-Rue 21

PARCOURS DÉCOUVERTE
Mardi-dimanche: atelier 10h-18h (dernière entrée à 17h), parcours avec visite guidée fermé jusqu'à nouvel avis

LE SHOP ET LE BISTROT
Mardi-dimanche: 9h30-18h, produits à l'emporter

LA PLACE DE JEUX
Mardi-dimanche: 9h30-18h

032 945 13 13
welcome@chezcamillebloch.swiss
www.chezcamillebloch.swiss

GYMNASTIQUE

CORGÉMONT halle de La Combe
Gym Tonic: mercredi 14h-15h
Gym Fit: mercredi 8h15-9h10
Gym Seniors: mercredi 9h15-10h10

Si vous avez 55 ans et plus, dames et messieurs, les leçons sont ouvertes à tout le monde.
079 735 33 74

ORVIN halle
Lundi: 16h30

PÉRY-LA HEUTTE halle de Péry
Lundi: 14h15
Leçons ouvertes à tout le monde

PLAGNE centre communal
Lundi: 19h45
(sauf vacances scolaires)

SONCEBOZ halle de gymnastique
Ladyfit: mardi 20h15-21h15
60 francs/an
Etudiantes 30 francs/an
ladyfitsonceboz@gmail.com

LUDOTHÈQUE

SAINT-IMIER rue du Marché 6
Mercredi et vendredi: 15h-18h
Maria Concetta Houriet
Renseignements: 032 941 14 22
032 941 51 41
www.saint-imier.ch/index.php/fr/vivre/ludothèque

MÉDIATHÈQUE CIP

TRAMELAN chemin des Lovières 13
1^{er} samedi du mois: 9h-12h
Lundi-vendredi: 13h-18h
Mercredi: 13h-20h

032 486 06 06
cip@cip-tramelan.ch
cip-tramelan.ch

MUSÉES

JEANGUI ARCHIVES ANABAPTISTES chapelle
Sur réservation 079 797 33 53
e.m.geiser@bluewin.ch

LONGINES SAINT-IMIER
Lundi-vendredi: 9h-12h, 14h-17h
Réservation recommandée

MUSÉE DE SAINT-IMIER
Fermée pour travaux de rénovation et d'agrandissement.
032 941 14 54
musee@saint-imier.ch
www.musee-de-saint-imier.ch

MAISON DES SARRASINS
ORVIN au cœur du village
Ouvert sur demande, entrée libre
032 358 18 35, 032 358 17 27
erwinlechat@bluewin.ch

SKI ALPIN

BUGNENETS-SAVAGNIÈRES
www.chasseral-snow.ch
Ecole suisse des sports de neige :
079 611 79 91

TÉLÉSKIS DES PRÈS-D'ORVIN
www.presdorvin-ski.ch

TÉLÉSKIS DE TRAMELAN
032 487 52 66
www.teleski-tramelan.ch

SKI CLUB COURTELARY

Week-end du 27 et du 28 février assuré par Stéphane Bechtel et John Todeschini, bienvenue aux promeneurs désireux de se désaltérer !

COMMUNES

AGENCE AVS

DU BAS-VALLON À PÉRY-LA HEUTTE
Lundi: 8h30-12h, 14h-18h
Mardi-jeudi: 8h30-12h
032 485 01 53
c.faehndrich@pery-laheutte.ch

ADMINISTRATIONS

CORGÉMONT
Lundi: 8h30-11h30, 17h-18h
Mardi-jeudi: 8h30-11h30, 16h-17h
Vendredi: 8h30-11h30
Grand-Rue 15
2606 Corgémont
032 488 10 30
admin@corgemont.ch
www.corgemont.ch

CORMORET
Lundi: 15h-18h
Mercredi: 14h30-16h30
Jeudi: 9h30-12h
Vieille-Route 1
2612 Cormoret
Administration : 032 944 15 13
Mairie : 032 944 20 71
Voyer : 079 381 68 60
contact@cormoret.ch
www.cormoret.ch

CORTÉBERT
Lundi et mardi: 10h-12h
Jeudi: 10h-12h, 16h-18h
Rue du Collège 3
2607 Cortébert
032 489 10 67
Fax : 032 489 19 27
admin@cortebert.ch
www.cortebert.ch

COURTELARY
Lundi-jeudi: 8h-12h
Jeudi: l'après-midi sur rendez-vous préalable à fixer par téléphone
Grand-Rue 58
2608 Courtelary
032 944 16 01
admin@courtelary.ch
www.courtelary.ch

LA FERRIÈRE
Lundi-vendredi: 10h-12h
Mardi et jeudi: 16h-17h30
Rue des Trois-Cantons 20
2333 La Ferrière
032 961 12 77
Secrétariat : info@lafერიere.ch
Finances : commune@lafერიere.ch
www.lafერიere.ch

MONT-TRAMELAN
Lundi: 16h-18h
(permanence maire: 17h30-18h30)
Mercredi: 10h30-12h
Jeudi: 16h-18h
Vendredi: 10h30-12h
La Charière 6
2534 Orvin
032 358 01 80
administration@orvin.ch
www.orvin.ch

ORVIN
Lundi: 16h-18h
(permanence maire: 17h30-18h30)
Mercredi: 10h30-12h
Jeudi: 16h-18h
Vendredi: 10h30-12h
La Charière 6
2534 Orvin
032 358 01 80
administration@orvin.ch
www.orvin.ch

PÉRY-LA HEUTTE
Lundi: 8h30-12h, 14h-18h
Mardi-jeudi: 8h30-12h
Grand-Rue 54
2603 Péry
032 485 01 50
commune@pery-laheutte.ch
www.pery-laheutte.ch

RENAN
Lundi: 8h-12h, 13h30-18h30
Mardi-vendredi: 8h-12h
Rue du Collège 5
2616 Renan
032 962 65 00
Fax : 032 962 65 05
info@renan.ch, admin@renan.ch
www.renan.ch

ROMONT
Mardi: 16h-18h
Jeudi: 10h-12h
Route Principale 1
2538 Romont
032 377 17 07
info@romont-jb.ch
www.romont-jb.ch

SAINT-IMIER
Fermé jusqu'au 28 février: unique-ment joignable par téléphone ou courrier électronique
Rue Agassiz 4
2610 Saint-Imier, CP 301
032 942 44 24
Fax : 032 942 44 90
info@saint-imier.ch
www.saint-imier.ch

SAUGE
Mardi et jeudi: 15h-17h
Haut du Village 8
2536 Plagne
032 358 20 25
Fax : 032 358 20 26
info@sauge-jb.ch
www.sauge-jb.ch

SONCEBOZ-SOMBEVAL
Lundi: 8h-12h, 16h-18h
Ma, me et je: 8h-12h, 16h-17h30
Vendredi: 8h-12h
Rue des Prés 5
2605 Sonceboz-Sombeval, CP 47
032 488 33 00
Fax : 032 488 33 01
secretariat@sonceboz.ch
www.sonceboz.ch

SONVILIER

HEURES D'OUVERTURE DU GUICHET
Mardi et mercredi: 8h-12h
Jeudi: 8h-12h, 13h30-17h30

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE
Lundi, mardi, mercredi: 10h-12h
Jeudi: 10h-12h, 13h30-15h30

Place du Collège 1
2615 Sonvilier
032 941 11 20
Fax : 032 941 19 73
administration@sonvilier.ch
www.sonvilier.ch

- Crèche « Les Razmokets » : 032 940 14 86
- Ecole de Sonvilier : 032 941 16 66
- Ecole de Mont-Soleil « Aux Pruats » : 032 961 15 49

TRAMELAN
Lu-ma: 9h-11h45, 14h-16h45
Mercredi: 14h-16h45
Jeudi: 9h-11h45, 14h-18h
Vendredi: 9h-11h45, 14h-16h
Hôtel de Ville, 2720 Tramelan
032 486 99 99
Fax : 032 486 99 80
www.tramelan.ch

VILLERET
Fermé jusqu'au 28 février: unique-ment joignable par téléphone ou courrier électronique
Rue Principale 24
2613 Villeret
032 941 23 31
admin@villeret.ch
www.villeret.ch

Tarif des annonces
Sur demande
ou sur www.bechtel-imprimerie.ch

Abonnement annuel: 98 fr.

Impression: Druckzentrum Bern
Distribution: La Poste

imprimé en suisse

Réclame

Quelque chose à donner ?

N'hésitez plus, une rubrique gratuite réservée aux objets à donner est disponible dans la *Feuille d'Avis du District de Courtelary*.

Envoyez-nous vos textes à fac@bechtel-imprimerie.ch

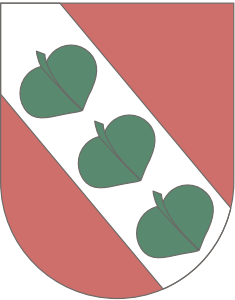
Attention : tous les horaires d'ouverture ci-dessus sont les habituels.
En raison de la crise sanitaire, merci de vous renseigner auprès des instances concernées.

Editeur
Imprimerie Bechtel SA
CP 103
Bellevue 4, 2608 Courtelary
info@bechtel-imprimerie.ch
032 944 18 18, FAC: 032 944 17 56
www.bechtels-imprimerie.ch

Délai de remise des publications
Mardi 12 h
fac@bechtel-imprimerie.ch

Tarifs
95 ct. le mm/colonne (65 mm) + TVA
Annonces : 3 fr. le mm/colonne (65 mm) + TVA
Largeur max. : 4 colonnes (290 mm)

Feuille Officielle d’Avis du District de Courtelary



Partie intégrante de la *Feuille d’Avis du District de Courtelary*

District



BANQUE RAIFFEISEN PIERRE PERTUIS

Information sur le vote par correspondance 2021

En date du 22 juin 2020, les sociétaires de la Banque Raiffeisen Pierre Pertuis ont approuvé la modification des statuts permettant l’organi-sation de l’assemblée générale au moyen d’un vote par correspondance.

Compte tenu de l’acceptation du nouveau modèle de réalisation de l’assemblée générale et du contexte sanitaire actuel, nous informons les sociétaires de notre banque des modalités suivantes :

- La date du vote est fixée au **31 mai 2021** (délai de remise des bulletins de vote).
- 12 semaines avant la votation, communica-tion par la banque des diverses dates de procédure.
- 7 semaines avant la votation, envoi par les sociétaires des questions éventuelles qui nécessitent d’être soumises au vote.
- 3 semaines avant la votation, délai d’en-voi de la documentation relative au vote conjointement à la liste des questions sur lesquelles portera le vote par correspon-dance et d’éventuelles propositions d’élec-tion.

En restant à votre disposition pour tout com-plément d’information, nous vous remercions sincèrement de votre confiance et de votre fidélité.

Votre Banque Raiffeisen Pierre Pertuis

Corgémont



Avis de construction

Maître d’ouvrage : Antonio Gonçalves Lucas, Ronsin 1, 2606 Corgémont.
Propriétaire foncier : idem.
Auteur du projet : idem.
Projet : assainissement complet, installation d’une isolation périphérique et crépis blanc cassé, remplacement de toutes les fenêtres (bords gris), ouverture de 2 fenêtres en portes-fenêtres et construction de 3 terrasses métalliques avec découpe de la corniche du toit sur la longueur de la terrasse sur parcelle N° 124 au lieu-dit « Grand rue 43 », 2606 Corgémont (zone de construction Centre).
Dimensions : selon plans déposés.
Genre de construction : isolation périphérique, crépis blanc cassé, fenêtres grises.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu’au 22 mars 2021, au secrétariat municipal, où les oppositions ainsi que d’éventuelles demandes de compensation des charges (art.30, 31 LC) doivent être adressées, par écrit et dûment motivées jusqu’à cette date inclusivement.

Corgémont, le 19 février 2021

Le Secrétariat municipal

Courtelary



Avis de construction

Requérants : Guiffrida Anna-Maria et Giuseppe, La Tannerie 5, 2608 Courtelary.
Auteur du projet : Artigroup Sàrl, Grand-rue 81, 2608 Courtelary.
Propriétaires fonciers : idem que requérants.
Projet de construction : démolition d’un hangar existant pour construire une maison familiale, La Tannerie 5a sur la parcelle N° 121, zone H1.
Dimension : selon plans déposés.
Genre de construction : selon plans déposés.
Protection des eaux : raccordement à la cana-lisation communale et à la STEP.
Dépôt public de la demande : la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du bureau com-munal de Courtelary jusqu’à l’expiration du délai d’opposition.
Le délai d’opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la *Feuille Officielle d’Avis du District de Courtelary*.
Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au bureau communal de Courtelary. Les oppositions col-lectives et les oppositions multicopiées n’ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d’opposants.

Courtelary, le 26 février 2021

Le Secrétariat municipal

La Ferrière



Assemblée communale extraordinaire

Lundi 29 mars 2021 à 20h
Halle de gymnastique

Ordre du jour

1. Présentation du projet de rénovation de l’école du village
2. Discuter et accepter un crédit d’engagement de 65 000 francs pour les honoraires d’architecte liés à l’étude de transformation et rénovation de l’école du village
3. Décider du transfert du patrimoine admi-nistratif au patrimoine financier de l’école de La Combe du Pelu ainsi que sa vente
4. Divers et imprévus

Au plus tard dans les 30 jours qui suivent l’assemblée communale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre un acte législatif communal.

Compte tenu de la crise sanitaire actuelle, l’assemblée sera assortie des mesures de traçage et le port du masque sera obligatoire du début à la fin de l’assemblée, quelle que soit la distance entre les participants. Du gel hydroalcoolique sera également à disposition.

La Ferrière, le 26 février 2021

Le Conseil communal

Mont-Tramelan



Avis de construction

Requérants/Maîtres d’ouvrage : Bruno et Rahel Gerber, Pré Vanné 9°, 2723 Mont-Tramelan.
Auteur du projet : Gobeli Bau, Gobeli Alex, Gstaadstrasse 79, 3792 Saanen.
Adresse du projet : BF 16, Pré Vanné 9°, 2723 Mont-Tramelan.
Description du projet : démolition de l’étable existante et construction d’une nouvelle étable pour vaches allaitantes.
Dimensions du projet : selon plans déposés.
Construction du projet : selon plans déposés.
Dérogation : –
Zone : RT.

Zone de protection des eaux : S3.
Objet protégé : –
Dépôt public : du 26 février au 28 mars 2021 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l’administration communale, 2723 Mont-Tramelan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal dans le délai du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Mont-Tramelan, le 26 février 2021

Le Secrétariat municipal

Orvin



Publication en matière de construction

Requérant : Joachim Müller, L’Eaubelle 29, 2534 Orvin.
Auteur du projet : Beatus Müller, Im Rusel 25, 2512 Alfermée.
Propriétaire foncier : Joachim Müller, L’Eaubelle 29, 2534 Orvin.
Projet : remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur au bâtiment existant sis au lieu-dit « L’Eaubelle » 29 sur la parcelle N° 135 à Orvin.
Dimensions : selon plans déposés.
Dépôt public de la demande : avec plans au secrétariat municipal d’Orvin, jusqu’au 26 mars 2021 où les oppositions, les réserves de droit et les demandes de compensation de charges (art. 30 et 31 LC) doivent être adres-sées par écrit et dûment motivées durant le délai imparti.

Orvin, le 26 février 2021

Le Secrétariat municipal

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante : Fondation du Foyer pour per-sonnes âgées du Bas Vallon « Les Roches », Les Oeuches 26, 2534 Orvin.
Auteur du projet : Viret Architectes SA, Wasserstrasse 1a, 2555 Brugg.
Emplacement : parcelle N° 678, au lieu-dit : « Les Oeuches », commune d’Orvin.
Projet : construction d’un immeuble d’habitation (parcelle N° 678) comprenant 27 appartements protégés pour personnes âgées, un garage souterrain (32 places de stationnement) et une centrale de production de chaleur au sous-sol pour la réalisation d’un chauffage à distance par énergie renouvelable comprenant un réseau de distribution de chaleur à distance (conduites enterrées).
Modifications : réduction générale (volume) de l’immeuble d’habitation comprenant 20 appartements protégés pour personnes âgées, suppression du garage souterrain et aménagement de 17 places de stationnement (8 intégrées au bâtiment au sous-sol et 9 à l’extérieur), suppression de l’accès à la route des Prés-d’Orvin et création d’un nouvel accès au nord.
Dimensions : selon plans déposés.
Construction : selon plans déposés.
Zone : ZUP C a.
Dérogations : art. 54c OC et 80 LR.
Dépôt de la demande, avec plans, jusqu’au 21 mars 2021 inclusivement auprès de l’admi-nistration communale d’Orvin. Les oppositions ou réserves de droit, **uniquement contre les modifications**, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 19 février 2021

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante : BNJ FM SA, route de Delémont 15, 2842 Rossemaison.
Emplacement : parcelle N° 1706 (DS 2198), au lieu-dit : « La Charrière 24 », commune d’Orvin.
Projet : ajout de matériel dans le local existant et installation sur le mât existant d’une antenne DAB+.
Dimensions : selon plans déposés.
Construction : selon plans déposés.
Zone : agricole.
Dérogation : art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu’au 21 mars 2021 inclusivement auprès de l’admi-nistration communale d’Orvin. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et moti-vées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 19 février 2021

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Publication en matière de construction

Requérant : Commune bourgeoise d’Orvin, route Principale 1, 2534 Orvin.
Auteur du projet : Commune bourgeoise d’Orvin, route Principale 1, 2534 Orvin.
Propriétaire foncier : Commune bourgeoise d’Orvin, route Principale 1, 2534 Orvin.
Projet : montage d’une nouvelle cheminée et remplacement de la cuisinière et du poêle à bois au bâtiment existant sis au lieu-dit « Prés Carrel » 271 sur la parcelle N° 1708 aux Prés-d’Orvin.
Dimensions : selon plans déposés.
Dérogation : article 24 LAT.
Dépôt public de la demande : avec plans au secrétariat municipal d’Orvin, jusqu’au 19 mars 2021 où les oppositions, les réserves de droit et les demandes de compensation de charges (art. 30 et 31 LC) doivent être adres-sées par écrit et dûment motivées durant le délai imparti.

Orvin, le 19 février 2021

Le Secrétariat municipal

Péry-La Heutte



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante : Ciments Vigier SA, ZI de Rondchâtel, 2603 Péry.
Auteur du projet : Viret Architectes SA, Wasserstrasse 1a, 2555 Brugg.
Emplacement : parcelle N° 66, au lieu-dit : « La Tscharnier 20 », La Heutte, commune de Péry-La Heutte.
Projet : réaffectation de la ferme « La Tscharnier » en habitation + base pour inspection de la car-rière, remplacement des fenêtres et création de nouvelles ouvertures en façades (fenêtres et portes), assainissement de la toiture, réa-ménagement de la grange, installation d’une petite Step.
Dimensions : selon plans déposés.
Construction : selon plans déposés.
Zone : PQ « Carrière de la Tscharnier ».
Zone de protection : pâturage de Tscharnier (RCC 531).
Dérogations : art. 24 LAT, 25 LC Fo et 64 OC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu’au 28 mars 2021 inclusivement auprès de l’ad-ministration communale de Péry-La Heutte. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 26 février 2021

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Retrouvez le journal de la semaine dernière sur notre site internet

BECHTEL-IMPRIMERIE.CH

Péry-La Heutte
(suite)



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: BNJ FM SA, route de Delémont 15, 2842 Rossemaison.
Emplacement: parcelle N° 492, au lieu-dit: « Pâturage aux Vaches 41 », Péry, commune de Péry-La Heutte.
Projet: ajout de matériel dans le local existant et installation sur le mât existant d'une antenne DAB+.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: agricole.
Zones de protection: périmètre de protection du paysage n° 2 (art. 531 RCC) et prairies et pâturages riches en espèces (art. 532 E5 RCC).
Dérogation: art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 21 mars 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Péry-La Heutte. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 19 février 2021

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant: Antoine Christinaz, Ulrich Ochsenbein 5, 2502 Bienne.
Propriétaire foncier: Antoine Christinaz, Ulrich Ochsenbein 5, 2502 Bienne.
Auteur du projet: AD95 GmbH, rue d'Aarberg 95, 2502 Bienne, René Gnägi, architecte.
Projet de construction: aménagement de 3 nouveaux appartements, Grand'rue 31, 2603 Péry, parcelle N° 96, zone Centre village.
Dimensions: identiques aux plans déposés.
Genre de construction: aménagement d'un appartement de 2 pièces et d'un 4 pièces dans les combles ainsi que d'un appartement de 2 pièces au rez avec nouvelles salles de bain. Construction portante en bois existante. Façades crépies de couleur blanc cassé existantes. Toit à 2 pans avec une inclinaison de 26°, recouvert de tuiles de couleur brune existantes. Ouverture de 4 fenêtres dans la toiture au sud et de 2 balcons-terrasses au nord du bâtiment. Démolition du couvert au nord du bâtiment et aménagement d'une terrasse. Chauffage à distance.
Protection des eaux / eaux usées: raccordement des eaux usées et des eaux pluviales aux canalisations communales en système séparatif.
Dérogation: néant.
Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 21 mars 2021 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Péry, le 19 février 2021

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Claude Danz, chemin de la Gare 4, 2604 La Heutte.
Propriétaire foncier: Claude Danz, chemin de la Gare 4, 2604 La Heutte.
Auteur du projet: L'Artisan du bois Danz Claude Sàrl, chemin de la Gare 4, 2604 La Heutte.
Projet de construction: transformation du bâtiment en menuiserie, chemin de la Gare 13A, 2604 La Heutte, parcelle N° 494, zone Centre village.
Dimensions: identiques aux plans déposés.
Genre de construction: changement d'affectation et transformation du bâtiment en menuiserie. Construction portante en bois existante. Parois, plafonds en OSB 4. Façades en lames en bois existantes, pose horizontale de couleur naturelle. Rénovation de la toiture avec nouvelle isolation et couverture de tuiles en terre cuite de couleur rouge naturelle. Ouverture au nord d'une porte d'entrée et de 4 fenêtres et au sud de 5 fenêtres. Ouverture de 4 fenêtres à l'est et de 4 fenêtres à l'ouest. Création d'une salle d'eau avec WC et douche. Installation d'un silo à pellets intérieur. Nouveau chauffage à pellets. Installation d'un nouveau conduit de cheminée extérieure.
Protection des eaux / eaux usées: raccordement des eaux usées et des eaux pluviales aux canalisations communales en système unitaire.
Dérogation: néant.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 21 mars 2021 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Péry, le 19 février 2021

Le Conseil municipal

Renan



Avis de construction

Requérant: Victor Stengel, Clermont 157, 2616 La Cibourg.
Auteur du projet: Victor Stengel, Clermont 157, 2616 La Cibourg.
Adresse du projet: parcelle N° 290, Camping La Cibourg, 2616 Renan.
Descriptif du projet: création de locaux sanitaires et d'un appartement pour l'intendant.
Dimension du projet: selon plans déposés.
Construction du projet: selon plans déposés.
Zone d'affectation et de construction: PQ « Centre de vacances La Cibourg ».
Dérogation: –
Zones / périmètres protégés: –
Objet protégé: –
Dépôt public: du 19 février au 21 mars 2021 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune municipale, rue du Collège 5, 2616 Renan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal de Renan, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicolpiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art.26 al. 3 let. h DPC). Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Renan, le 19 février 2021

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Victor Stengel, Clermont 157, 2616 La Cibourg.
Auteur du projet: Victor Stengel, Clermont 157, 2616 La Cibourg.
Adresse du projet: parcelle N° 290, Camping La Cibourg, 2616 Renan.
Descriptif du projet: modification de la loge en accueil et shop et bureau à l'étage.
Dimension du projet: selon plans déposés.
Construction du projet: selon plans déposés.
Zone d'affectation et de construction: PQ « Centre de vacances La Cibourg ».
Dérogation: –
Zones / périmètres protégés: –
Objet protégé: digne de protection, objet C.
Dépôt public: du 19 février au 21 mars 2021 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune municipale, rue du Collège 5, 2616 Renan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal de Renan, dans le même délai.

Réclame

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicolpiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art.26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Renan, le 19 février 2021

Le Conseil municipal

Saint-Imier



Permis de construire 20-33

Requérant / Maître d'ouvrage: Stéphane Fiorucci, Sur le Pont 5, 2610 Saint-Imier.
Auteur du projet: idem MO.
Adresse du projet: BF 2063, Sur le Pont 5, 2610 Saint-Imier.
Description du projet: installation d'une caravane comme cabane de jardin et de loisirs et création d'un jardin en permaculture (demande a posteriori).
Dimensions du projet: selon plans déposés.
Construction du projet: selon plans déposés.
Zone d'affectation et de construction: zone mixte M2 C3c.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier.

Vu la situation sanitaire, les guichets de l'administration sont fermés. Les consultations se font sur rendez-vous uniquement (tél.: 032 942 44 35).

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicolpiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 26 février 2021

Le Chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier

Permis de construire 21-12

Requérant / Maître d'ouvrage: Les Yeux bleus SA, c/o Buri Gestion Sàrl, rue Baptiste-Savoye 67 a, 2610 Saint-Imier.
Auteur du projet: Buri Gestion Sàrl, rue Baptiste-Savoye 67 a, 2610 Saint-Imier.
Adresse du projet: BF 1073, route de Sonvilier 28, 2610 Sait-Imier.
Description du projet: démolition du bâtiment (à l'exception de l'annexe ouest).
Dimensions du projet: selon plans déposés.

Construction du projet: selon plans déposés.
Zone d'affectation et de construction: ZHfmd C2a.
Dérogation: –
Zone / périmètre protégé: –
Objet protégé: –
Dépôt public: du 26 février 2021 au 29 mars 2021 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicolpiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 26 février 2021

Le Chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier

Permis de construire 21-11

Requérant / Maître d'ouvrage: Robert Kunz, Jurastrasse 14, 2558 Aegerten.
Auteur du projet: La Goule SA, route de Tramelan 16, 2610 Saint-Imier.
Adresse du projet: BF 1703, Les Savagnières 58, 2610 Les Pontins.
Description du projet: installation de panneaux solaires en façade sud (demande a posteriori).
Dimensions du projet: selon plans déposés.
Construction du projet: selon plans déposés.
Zone d'affectation et de construction: PQ Les Savagnières.
Dérogation: –
Zone / périmètre protégé: –
Objet protégé: –
Dépôt public: du 26 février 2021 au 29 mars 2021 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier.

Vu la situation sanitaire, les guichets de l'administration sont fermés. Les consultations se font sur rendez-vous uniquement (tél.: 032 942 44 35).

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicolpiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 26 février 2021

Le Chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier



Ayez du cœur.
Aidez-nous à aider.

La Fondation Suisse de Cardiologie encourage la recherche, conseille les patientes et patients et motive pour la prévention par la vie saine.

Merci cordialement pour votre soutien. Numéro de compte pour les dons : 10-65-0
www.swissheart.ch



Fondation Suisse de Cardiologie

Active contre les maladies cardiaques et l'attaque cérébrale

Sauge



Avis de construction

Requérants: Heidi et Stéphane Grosjean, Bas du Village 10, 2536 Plagne.
Auteur du projet: Kaufmann Planungs Sàrl, Wydengasse 7c, 2557 Studen.
Propriétaires fonciers: Heidi et Stéphane Grosjean, Bas du Village 10, 2536 Plagne.
Projet: construction d’une maison familiale avec garages, salon de coiffure, escape room, chauffage avec pompe à chaleur air-eau, accès et aménagements extérieurs, sur parcelle N° 1073, chemin des Montes 8, Plagne, zone de construc-tion H2.
Dimensions: selon plans déposés.
Genre de construction: fondations: béton / façades: bois, crépi blanc / toit en croupe, pans à 22°, 29°, 32°, matériel tuiles gris.

La demande, les plans et autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du secrétariat municipal de Sauge jusqu’à l’expiration du délai d’opposition.

Le délai d’opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la *Feuille Officielle d’Avis du District de Courtelary*.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au conseil municipal de Sauge. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n’ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d’opposants.

Plagne, le 22 février 2021

Le Conseil municipal

Sonceboz-Sombeval



Publication des résultats de la votation municipale du 24 janvier 2021

Nombre d’électeurs et d’électrices en matière communale:	1228
Nombre de cartes rentrées:	251
Nombres de bulletins de vote rentrés:	250

Objet 1: Comptes municipaux de l’exercice 2019

a) Acceptez-vous l’attribution de 900 000 francs au financement spécial relatif aux fluctuations de la fiscalité communale ?

Bulletins rentrés:	250
Bulletins non pris en compte:	5
Bulletins pris en compte:	245
OUI	230
NON	15

b) Acceptez-vous les comptes de l’exercice 2019 ?

Bulletins rentrés:	250
Bulletins non pris en compte:	6
Bulletins pris en compte:	244
OUI	240
NON	4

Objet 2: Budget municipal 2021 avec quotité et taxes

a) Acceptez-vous la quotité d’impôt communal inchangée à 1.82 ?

Bulletins rentrés:	250
Bulletins non pris en compte:	5
Bulletins pris en compte:	245
OUI	241
NON	4

b) Acceptez-vous la quotité de la taxe immobilière inchangée à 1.10 ‰ de la valeur officielle ?

Bulletins rentrés:	250
Bulletins non pris en compte:	4
Bulletins pris en compte:	246
OUI	239
NON	7

c) Acceptez-vous le budget municipal 2021 ?

Bulletins rentrés:	250
Bulletins non pris en compte:	8
Bulletins pris en compte:	242
OUI	231
NON	11

Objet 3: Acceptez-vous le renouvellement du contrat liant la commune au «Parc régional Chasseral» pour la période 2022 à 2031 ?

Bulletins rentrés:	250
Bulletins non pris en compte:	3
Bulletins pris en compte:	247
OUI	235
NON	12

Objet 4: Acceptez-vous la modification des articles 2 alinéa 3, 15 lettre e, ainsi que 23 alinéa 4 du Règlement

d’organisation du Syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois ?

Bulletins rentrés:	250
Bulletins non pris en compte:	16
Bulletins pris en compte:	234
OUI	224
NON	10

Objet 5: Acceptez-vous un crédit d’engagement de 220 000 francs pour l’acquisition d’un véhicule pour le service de voirie ?

Bulletins rentrés:	250
Bulletins non pris en compte:	3
Bulletins pris en compte:	247
OUI	211
NON	36

Objet 6: Acceptez-vous un crédit d’engagement de 270 000 francs pour la réfection de la rue Crétat Sombeval ?

Bulletins rentrés:	250
Bulletins non pris en compte:	2
Bulletins pris en compte:	248
OUI	215
NON	33

Objet 7: Acceptez-vous un crédit d’engagement de 120 000 francs pour le remplacement partiel de la conduite d’alimentation en eau à la rue Beuchmaitin ?

Bulletins rentrés:	250
Bulletins non pris en compte:	1
Bulletins pris en compte:	249
OUI	223
NON	26

Voie de recours

Cette votation est soumise au droit de recours défini par les arts 60 et suivants de la Loi sur la procédure et la juridiction administrative (LPJA; RSB 155.21). En matière de votations, un recours peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois dans un délai de 30 jours à compter du scrutin (art. 67a, al. 2 LPJA). Le recours sera produit par écrit, en deux exemplaires, et conformément aux arts. 32 ss LPJA, il contiendra les conclusions et les motifs; les éventuels moyens de preuve y seront joints.

Sonceboz-Sombeval, le 22 février 2021

Le Conseil municipal

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

annule et remplace les publications effectuées par la Municipalité de Sonceboz- Sombeval les 6 et 13 novembre 2020

Requérants: Manuelle et Timothée Zürcher, rue Centrale 107, 2503 Bienne.
Auteur du projet: Matthieu Tanner Architecte Sàrl, ch. du Chêne 3, 2615 Sonvilier.
Emplacement: parcelle N° 229, au lieu-dit: «rue de la Gare 52», commune de Sonceboz-Sombeval.
Projet: transformation d’une maison familiale en deux appartements, démolition de l’annexe en façade est, pose de 5 fenêtres en toiture, pose d’un escalier extérieur en façade nord sur l’assise existante sans augmentation de l’emprise au sol dans l’ERE, modifications et créations de nouvelles ouvertures (portes et fenêtres) et rhabillage des façades (isolation), construction d’une entrée couverte et abri pour les vélos en façade ouest, remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur à l’extérieur, création d’un accès à l’ouest et aménagement de 3 places de stationnement à la limite sud.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: H2.
Dérogations: art. 48 LAE, 41c OEaux et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu’au 28 mars 2021 inclusivement auprès de l’administration communale de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 19 février 2021

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

N° 2021-847
N° Commune: 12021
Requérants: Pierre-André et Nelly Lerch , rue de l’Envers 9, 2605 Sonceboz-Sombeval.
Emplacement: rue de l’Envers 9, 2605 Sonceboz-Sombeval, parcelle: 116.

Projet: installation technique. Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieur à l’est et assainissement du balcon existant avec une barrière en inox au nord du bâtiment.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: HA2.
Dérogation: néant.
Périmètre protégé: néant.
Objet protégé: néant.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu’au 22 mars 2021 inclusivement auprès de l’administration communale de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l’administration communale, rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval.

En cas d’oppositions collectives et d’oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l’obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sonceboz-Sombeval, le 19 février 2021

Le Bureau communal

Avis de construction

N° 2021-853
N° Commune: 22021
Requérant: Alphonse Kilchenmann, rue Pierre-Pertuis 29, 2605 Sonceboz-Sombeval.
Auteur du projet: Philippe Niederhäuser, rue Aimée Charpilloz 6a, 2735 Bévillard.
Emplacement: rue Pierre-Pertuis 16, 2605 Sonceboz-Sombeval, parcelle: 629.
Projet: réclame. Remplacement de la réclame actuelle sur la marquise, par une réclame lumineuse.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: AE1.
Dérogation: néant.
Périmètre protégé: néant.
Objet protégé: néant.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu’au 22 mars 2021 inclusivement auprès de l’administration communale de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l’administration communale, rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval.

En cas d’oppositions collectives et d’oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l’obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sonceboz-Sombeval, le 19 février 2021

Le Bureau communal

Avis de construction

N° 2021-896
N° Commune: 32021
Requérants: Gwendoline et David Flury, rue Euchette 25, 2605 Sonceboz-Sombeval.
Emplacement: rue Euchette 25, 2605 Sonceboz-Sombeval, parcelle: 434.
Projet: agrandissement / annexe. Construction d’une annexe à l’est du bâtiment existant pour agrandissement du séjour et de 2 chambres.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: HA2
Dérogation: art. 22 RCC.
Périmètre protégé: –
Objet protégé: –

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu’au 22 mars 2021 inclusivement auprès de l’administration communale de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l’administration communale, rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval.

En cas d’oppositions collectives et d’oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l’obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sonceboz-Sombeval, le 19 février 2021

Le Bureau communal

Avis de construction

N° 2021-922
N° Commune: 42021
Requérante: Maria José Traba Pensado, rue de Mâche 20a, 2503 Bienne.
Emplacement: rue Euchette 16, 2605 Sonceboz-Sombeval, parcelle: 603.
Projet: installation technique. Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieur à l’est et isolation périphérique du bâtiment.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: H2.
Dérogation: –
Périmètre protégé: –
Objet protégé: –

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu’au 22 mars 2021 inclusivement auprès de l’administration communale de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l’administration communale, rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval.

En cas d’oppositions collectives et d’oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l’obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sonceboz-Sombeval, le 19 février 2021

Le Bureau communal

Réclame



Sonceboz-Sombeval (suite)



Avis de construction

N° 2021-923
N° Commune: 52021
Requérant: Albert Waser, rue Pierre-Pertuis 12, 2605 Sonceboz-Sombeval.
Auteur du projet: Albert Waser, rue Pierre-Pertuis 12, 2605 Sonceboz-Sombeval.
Emplacement: rue de la Gare 39f, 2605 Sonceboz-Sombeval, parcelle: 623 - 1090.
Projet: nouvelle construction. Construction d'une maison familiale avec un garage en annexe et une PAC intérieure, aménagement des abords et construction d'un chemin d'accès.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: H2
Dérogation: –
Périmètre protégé: –
Objet protégé: –

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 22 mars 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration communale, rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sonceboz-Sombeval, le 19 février 2021
La Bureau communal

Sonvilier



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Modification de la demande de permis de construire publiée les 23 et 30 octobre 2020

Requérante: Fromages Spielhofer SA, rue de l'Envers 16, 2610 Saint-Imier.
Auteur du projet: Pascal Stirnemann SA, rue des Moulins 2a, 2108 Couvet/NE.
Emplacement: parcelles N° 11 et 12, au lieu-dit: «Fritz-Marchand 22», commune de Sonvilier.
Projet: agrandissement et transformation de la fromagerie existante par la construction d'un nouveau bâtiment accolé avec toiture végétalisée et panneaux photovoltaïques, construction d'un quai de chargement à l'ouest, aménagement de 4 places de stationnement au nord et de 5 places au sud du bâtiment et pose d'une réclame en façade sud et de trois cuves extérieures au nord.
Modifications: réaménagement des places de stationnement le long de la route cantonale (4 places au sud), sortie des cheminées de 0,5m au-dessus du point le plus élevé du nouveau bâtiment et agrandissement du palier de la rampe d'accès au magasin.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: Centre village.
Zone de protection: périmètre de protection des sites B.
Recensement arch.: objet C, digne de conservation, ensemble bâti B.
Dérogations: art. 80 LR et 213 al. 8 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 21 mars 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites, uniquement contre les modifications, par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 19 février 2021
La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Tramelan



Conseil général de Tramelan

En séance du 22 février 2021, le Conseil général a approuvé, sous réserve du référendum facultatif:

- la révision partielle du règlement de police administrative;
- la révision partielle du règlement pour l'octroi de subsides communaux à la formation et à la réinsertion professionnelle.

Le référendum peut être demandé par la signature d'un vingtième des ayants droit au vote en matière communale dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le début du délai référendaire est le vendredi 26 février 2021.

L'ayant droit au vote en matière communale doit apposer de sa main et lisiblement son nom, son prénom, son année de naissance et son adresse sur la liste de signatures. Il y adjoint sa signature. La même demande de référendum ne peut être signée qu'une fois.

Le référendum, accompagné des signatures, doit être déposé auprès du Conseil municipal de Tramelan, Hôtel de Ville, Grand-rue 106, 2720 Tramelan.

Le Conseil général a préavisé favorablement à l'intention du corps électoral:

- la réfection de la rue des Prés (1 à 23), remplacement de la conduite principale d'eau potable, adaptation des réseaux souterrains d'eaux usées et d'électricité, soit un crédit d'engagement de 1 955 000 francs TTC.

La votation populaire est fixée au dimanche 13 juin 2021.

Le Conseil général de Tramelan, souverainement, a également:

- accepté la vente de la parcelle communale n° 3312 à l'entreprise Soprod SA pour un montant total TTC de 286 980 francs;
- accepté le rapport 2020 de la commission de gestion.

Un recours relatif aux présentes décisions peut être formé dans un délai de 30 jours à dater de la présente publication, soit jusqu'au lundi 29 mars 2021. Il doit être adressé à la Préfecture du Jura bernois, 2608 Courtelary, par écrit et en deux exemplaires.

Tramelan, le 23 février 2021
Le Conseil municipal

Avis de construction N°2021/09

Requérante: Les Petites Familles, Les Reussilles 2, 2722 Les Reussilles.
Auteur du projet: Arc Architecture Sàrl., Patrick Cuenin, Grand-rue 62, 2720 Tramelan.
Projet: transformation des locaux au rez-de-chaussée (cuisine + salle à manger), agrandissement de fenêtres en portes-fenêtres sur façade nord. Parcelle N° 3014, zone H 2 (art. 211 H et 212 al.1 H2 RCC).
Emplacement: Les Reussilles 2, 2722 Les Reussilles.
Dimensions: selon plans déposés.
Fondations: sans modification; construction portante: étagage: sans modification; parois: sans modification; plafonds: sans modification; façades: sans modification.
Recensement architectural: ensemble bâti: aucun.
Bâtiment: aucune.
Protection des eaux: secteur de protection des eaux Au.

La mise à l'enquête publique a lieu du 26 février 2021 au 27 mars 2021.

Dépôt public de la demande avec plans au bureau de la Police des constructions (consultable sur rendez-vous: stt@tramelan.ch ou par téléphone au 032 486 99 50), rue de la Promenade 3, où les oppositions, faites par écrit et motivées, les réserves de droit ainsi que les éventuelles demandes de compensation des charges en cas de demande de dérogations au sens de l'article 30 LC, seront reçues au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

Tramelan, le 26 février 2021
La Commune de Tramelan

MUNICIPALITÉ DE TRAMELAN

Administration officielle d'une succession Appel aux héritiers

Concerne Claudine Antoinette Chatelain, fille d'Antonietta Filomena Giudici et d'Etienne Roger Albert Chatelain, née le 24 avril 1954, originaire de Tramelan BE, décédée le 17 janvier 2021, domiciliée de son vivant à La Fondation La Pimpinière, secteur Résidence L'Aubue, 2735 Malleray.

En application de l'article 555, alinéa 1 CCS, le Conseil municipal de Tramelan, qui ne connaît pas tous les héritiers, somme par la présente les ayants droit à sa succession de faire, dans un délai d'une année à compter du 3 mars 2021, leur déclaration d'héritier, par écrit auprès du Conseil municipal, Grand-rue 106, 2720 Tramelan, en fournissant la preuve de leur droit.

Tramelan, le 26 février 2021
La Commune de Tramelan

Villeret



Avis de construction

Maître d'ouvrage et auteur du projet: Hazard Quentin, rue de la Bergerie 27, 2613 Villeret.
Propriétaire foncier: Hazard Marina, rue de la Bergerie 27, 2613 Villeret.
Projet: transformation de la façade sud, suppression du balcon et de deux petites fenêtres au 2° étage, agrandissement de la fenêtre du 2° étage, isolation périphérique du bâtiment avec une finition en crépi blanc.
Genre de construction et dimensions: selon plans déposés.
Parcelle: N° 654, zone H2.
Emplacement / adresse du projet: lieu-dit: rue de la Bergerie 27, 2613 Villeret.
Recensement architectural: cet immeuble ne figure pas dans le recensement architectural de la commune.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du Secrétariat municipal de Villeret jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary soit jusqu'au 28 mars 2021.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au Secrétariat municipal de Villeret. Les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Villeret, le 26 février 2021
Le Secrétariat municipal

Avis de construction

Maître d'ouvrage: Laetitia et Baptiste Langel, Grand-rue 76, 2608 Courtelary.
Propriétaire foncier: Baptiste Langel, Grand-rue 76, 2608 Courtelary.
Auteur du projet: MBR Architecture SA, Passage de l'Esplanade 1, 2610 St-Imier.
Projet: changement d'affectation du sous-sol, transformations intérieures, raccordement au chauffage à distance, aménagement de la terrasse sur le décrochement sud du bâtiment.
Genre de construction et dimensions: selon plans déposés.
Parcelle: N° 141, zone village.
Emplacement / adresse du projet: lieu-dit: rue de la Gare 15, 2613 Villeret.
Recensement architectural: l'immeuble figure dans le recensement architectural de la commune avec l'appréciation «digne de conservation, objet D».

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du Secrétariat municipal de Villeret jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary soit jusqu'au 28 mars 2021.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au Secrétariat municipal de Villeret. Les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Villeret, le 26 février 2021
Le Secrétariat municipal

Un service complet au cœur de votre région !

Impression numérique et offset

Reproduction de tous documents noir/blanc et couleurs à partir d'originaux ou de fichiers informatiques (PDF), de la carte de visite au format A3+

Prépresse

Corporate design, création de logo, mise en page de vos documents (papeterie d'entreprise, flyer, affiche, rapport annuel, livret de fête, fusion de données pour publipostage, numérisations et retouche photo etc.)

imprimerie bechtel sa

Bellevue 4 | 2608 Courtelary | www.bechteli-imprimerie.ch
032 944 18 18 | info@bechteli-imprimerie.ch

Délai de remise des publications officielles

MARDI 12 H